

Distribution limitée

WHC-2000/CONF.204/7
Paris, 16 novembre 2000
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-quatrième session
Cairns, Australie
27 novembre-2 décembre 2000**

Point 7.1. de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques : Rapport sur l'état de conservation du patrimoine mondial dans les Etats arabes

RESUME

Ce document contient le rapport final de synthèse des rapports périodiques de la Région arabe dans le cadre de la soumission mise en œuvre en fonction de la stratégie approuvée par la 23ème session du Comité du Patrimoine mondial de décembre 1999, à Marrakech (Maroc).

Ce rapport porte sur 10 rapports Section I reçus sur 12 Etats parties devant se soumettre à l'exercice et 36 rapports sections II reçus sur 43 sites soumis à l'exercice. Il contient des conclusions et recommandations devant faire l'objet d'un plan d'action, que le Centre du Patrimoine mondial pourrait mettre en œuvre après son éventuelle approbation par le Bureau de juin 2001.

Nous pouvons d'ores et déjà relever que 10 biens ont proposé une nouvelle déclaration de valeur, que 9 biens auraient besoin de réviser leurs limites et zones tampons, que 6 biens estiment que leurs valeurs d'inscription ont changé et enfin, 1 bien (Tipasa en Algérie) a préconisé son inscription sur la liste du Patrimoine mondial en péril.

Décision requise :

Paragraphe 17 : Il est demandé au Comité d'approuver le rapport final exposé dans ce document et d'examiner les propositions contenues concernant l'étude d'un plan d'action conçu comme une opération pilote devant être étoffée et poursuivie pour couvrir toutes les activités relatives aux autres régions du monde dans les années suivantes et dont la réalisation incomberait au Centre du Patrimoine mondial dans le cadre de sa politique et de ses stratégies pour la prochaine décennie.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| 1. PREAMBULE | 3 |
| 2. RAPPEL DES ACTIONS AGREES..... | 3 |
| 2.1- Objectifs | 3 |
| 2.2- Orientations, programme opérationnel et calendrier d'exécution | 4 |
| 2.2.1. Le Calendrier | 5 |
| 3. PHASES OPERATIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DANS L'ANNEE 2000 | 5 |
| 3.1- Conférence régionale de Beyrouth (6-9 mars 2000)..... | 5 |
| 3.1.1 Etats invités et biens inscrits avant 1993..... | 5 |
| 3.1.1.1 Les Etats | 5 |
| 3.1.1.2 Les biens inscrits avant 1993..... | 6 |
| 3.1.2 Objectifs de la réunion régionale : | 6 |
| 3.1.3 Documentation mise à la disposition des Etats parties | 7 |
| 3.1.4 Déroulement des travaux de la réunion..... | 7 |
| 3.1.4.1 Les débats..... | 7 |
| 3.1.4.2 Les recommandations : | 8 |
| 3.2- Les réunions nationales | 9 |
| 3.2.1 objectifs..... | 9 |
| 3.2.1.1 Présentation | 9 |
| 3.2.1.2. Coopération..... | 9 |
| 3.2.1.3 Visites des biens | 9 |
| 3.2.1.4 Besoin en assistance | 9 |
| 3.2.2 Les Etats concernés | 9 |
| 4. MODALITES DE REALISATION DU RAPPORT FINAL DE SYNTHESE | 10 |
| 4.1. Réception des Rapports et traitement de l'information reçue | 10 |
| Rapports Périodiques - Section I | 12 |
| 5. Introduction | 12 |
| 6. Identification des biens du patrimoine culturel et naturel | 13 |
| 6.1. Inventaires nationaux | 13 |
| 6.2. Listes indicatives | 14 |
| 6.3. Propositions d'Inscription..... | 14 |
| 7. Protection, conservation et présentation du Patrimoine Culturel et Naturel | 16 |
| 7.1 Adoption d'une politique générale | 16 |
| 7.2 Etat des services de protection, conservation et mise en valeur | 18 |
| 7.3 Etudes et recherches scientifiques et techniques | 19 |
| 7.4 Mesures pour l'identification, la conservation, la mise en valeur et la réanimation | 21 |
| 7.5 Formation | 23 |
| 8. Coopération internationale et collecte de fonds..... | 25 |
| 9. Education, information et renforcement de la sensibilisation..... | 27 |
| Rapports Périodiques - Section II | 28 |
| 10. Introduction | 28 |
| 11. Identification des biens du Patrimoine culturel et naturel..... | 30 |
| 11.1. Données au moment de l'inscription | 30 |
| 11.2. Actualisation de la déclaration de valeur..... | 31 |
| 12. Déclaration d'authenticité / intégrité | 32 |
| 13. Gestion..... | 34 |
| 13.1 Cadre Juridique et Institutionnel..... | 34 |
| 13.2 Gestion et Planification..... | 35 |
| 13.3 Plan de Gestion du site et déclaration des objectifs..... | 36 |
| 13.4 Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site..... | 38 |
| 13.5 Informations complémentaires concernant la protection et la conservation..... | 40 |
| 13.6 Etudes scientifiques, techniques et éducatives..... | 42 |
| 13.7 Questions diverses..... | 44 |
| 14. Facteurs affectant le bien..... | 46 |
| 14.1 Degrés de menace | 46 |
| 14.2. Prévention des menaces et pression naturelles, humaines..... | 48 |
| 15. Suivi | 50 |
| 16. Leçons apprises de l'exercice | 53 |
| 16.1. Concernant les questionnaires soumis aux Etats Parties | 53 |
| 16.2. Concernant l'assistance et la méthode adoptée..... | 54 |
| 16.3. Concernant les contradictions | 55 |

| | |
|--|----|
| 16.4. <i>En conclusion</i> | 55 |
| 17. Conclusions et Recommandations Finales | 57 |
| Objectif I - Identification des Biens | 58 |
| Objectif II - Plans de gestion et de conservation intégrée | 59 |
| Objectif III - Facteurs affectant les biens | 60 |
| Objectif III (suite) - Conservation préventive et suivi | 61 |
| Objectif IV - Promotion de la Convention et des Biens inscrits | 62 |
| Objectif V - Formation et Coopération Internationale | 63 |

RAPPORTS PERIODIQUES DE LA REGION ARABE

Rapport final - Octobre 2000

Par Abdelaziz Daoulatli et Hadi Saliba

1. PREAMBULE

La soumission périodique de rapports concernant la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial et le suivi des sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial résulte des décisions de la onzième Assemblée générale des Etats parties à la Convention du Patrimoine Mondial et de la vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO. L'exercice de suivi est clairement stipulé à l'article 29 de la Convention du Patrimoine Mondial. Le présent exercice s'applique en relation directe avec les décisions de la 22ème session du Comité (paragraphe VI - Méthodologie et procédures pour la soumission de rapports périodiques, pages 4-6 ; Annexe III, pp.91-97).

Il comprend deux aspects complémentaires :

- l'analyse de la mise en œuvre de la Convention au niveau de chacun des Etats parties (**section I**) ;
- l'évaluation de l'état de conservation de chacun des sites inscrits avant 1993 (**section II**).

La réflexion sur les rapports périodiques amorcée en 1982, a abouti à des conclusions et à des résultats plus ou moins opérationnels en 1993. Cette année là, le Comité décida de consacrer pour la première fois un chapitre du budget au suivi systématique de l'état de conservation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Le processus de soumission périodique des rapports prit forme lors des 21ème et 22ème sessions. Parallèlement, l'approche régionale fut recommandée afin d'inciter à la coopération régionale et favoriser les échanges d'informations entre les Etats d'une même région. Enfin, une méthodologie de suivi à la fois rigoureuse et flexible a été mise en forme pour permettre la prise en compte des particularités et des caractères régionaux.

Concernant la mise en œuvre des rapports périodiques, tout en mettant l'accent sur la responsabilité des Etats parties quant à la préparation des rapports périodiques, le comité a envisagé pour cette démarche, le recours en cas de besoin et à la demande des Etats parties, à des aides et avis extérieurs, via des consultants désignés par le Secrétariat et recrutés autant que possible dans la région même.

2. RAPPEL DES ACTIONS AGREES

2.1- Objectifs

C'est dans cet esprit et en application de ces résolutions que fut prise en charge la conception d'une méthodologie d'approche, la mise en forme d'un plan d'action budgété et la mise en œuvre de la soumission des Rapports périodiques.

Le document WHC-99/CONF.209/12 qui présente le plan d'action pour la région arabe a été approuvé par le Comité du Patrimoine mondial lors de sa 23ème session du 24 novembre au 4 décembre 1999 à Marrakech. Ce dernier a été ainsi défini :

Dans les Etats arabes, 12 Etats parties auront à préparer des rapports concernant 44 sites (41 culturels, 1 mixte et 2 naturels). L'exercice pour la région arabe, qui devra avoir entièrement lieu dans une période de moins de onze mois, comporte les phases suivantes :

- Une analyse de l'information disponible à l'UNESCO et auprès des organismes consultatifs (dossier d'inscription, rapports statutaires, rapports de mission, etc.) ;
- Une phase d'information et de formation des responsables nationaux qui auront la responsabilité de préparer les rapports de leur pays (séminaire régional, travail préparatoire, séminaires nationaux) ;
- Une phase de préparation des rapports nationaux à laquelle pourraient participer des consultants internationaux pour venir en aide aux Etats parties ;
- Une phase de synthèse des rapports et de présentation du rapport régional qui devra être prêt en septembre 2000 pour soumission à la 24ème session du Comité du Patrimoine Mondial.

L'exercice mené dans la région arabe qui servira de test pour les autres régions, permettra :

- (i) d'harmoniser à terme les listes indicatives nationales,
- (ii) de valider l'usage de cet exercice pour la révision des anciens dossiers de propositions d'inscription, incomplets par rapport au nouveau formulaire,
- (iii) de tester les questionnaires dans une approche de continuum de l'exercice,
- (iv) de valider les critères sur la réalité des sites,
- (v) d'identifier les priorités régionales et nationales en termes de coopération internationale,
- (vi) enfin, au Secrétariat d'améliorer son information sur les sites inscrits ce dont les Etats parties profiteront également.

2.2- Orientations, programme opérationnel et calendrier d'exécution

Dans le texte des "Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial" (WHC.99/2- mars 1999, Chapitre II-B), les procédures de soumission des rapports périodiques presque absentes dans les "Orientations" antérieures, ont été largement révisées et élaborées dans le nouveau texte adopté par la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial de décembre 1998. Il s'agit là du texte de référence pour la mise en œuvre de l'article 29 de la Convention du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel qui mérite d'être rappelé et de figurer intégralement dans le Plan d'action applicable à la région arabe.

Ces textes sont précis et donnent un cadre et des instruments pour la mise en œuvre des rapports périodiques. La description du processus de la présentation périodique des rapports (selon le document de travail WHC 98/CONF.203/6), donne le canevas général applicable à toutes les régions sur la base duquel doivent être définis les plans d'action propres à chaque région.

Il s'agit d'actions concrètes programmées afin d'aboutir à la soumission des rapports périodiques par les Etats arabes parties à la Convention, selon un calendrier précis et dans les délais impartis (décembre 2000).

Ce programme a démarré en janvier 2000 et devra être achevé avec l'adoption des rapports périodiques par la 24ème session du Comité, en décembre 2000.

A l'intérieur de ce calendrier, deux actions essentielles ont permis de mettre en œuvre concrètement le processus de préparation des rapports périodiques :

- 1) **une réunion régionale**
- 2) **des réunions nationales**

2.2.1. Le Calendrier

| | |
|--|--|
| Octobre 1999 | <i>Mise au point du plan d'action par les Consultants chargés des Rapports périodiques</i> |
| Décembre 1999 Janvier 2000 | <i>Adoption du plan d'action par la 23ème session du Comité du Patrimoine mondial de Marrakech.</i> |
| Décembre 1999 à mars 2000 | <i>Mise au point des documents et préparation de la réunion régionale de Beyrouth (Liban)</i> |
| Du 6 au 9 mars 2000 | <i>Réunion régionale de Beyrouth sur les rapports périodiques avec la participation des représentants des Etats parties.</i> |
| Du 1er avril au 15 juillet 2000 | <i>Organisation des réunions nationales dans les Etats ayant des biens inscrits et préparation des Rapports.</i> |
| Du 15 août au 15 octobre 2000 | <i>1) Analyse et synthèse des rapports périodiques par les consultants. 2) Rédaction finale du rapport régional à transmettre au Comité.</i> |
| Décembre 2000 | <i>Examen du rapport régional par la 24ème session du Comité du Patrimoine mondial.</i> |

3. PHASES OPERATIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DANS L'ANNEE 2000

3.1- Conférence régionale de Beyrouth (6-9 mars 2000)

C'est l'événement le plus important. Il a été conçu pour être la principale réunion préparatoire d'information et de décision à laquelle ont participé outre des représentants des Etats arabes à raison d'un représentant par Etat, les deux consultants chargés de la conception et de la mise en œuvre du Plan d'action et des représentants des organes consultatifs (ICCROM, ICOMOS, UICN).

3.1.1 Etats invités et biens inscrits avant 1993

3.1.1.1 Les Etats

Ont été ainsi conviés, tous les 16 Etats Arabes parties de la Convention ayant ou pas des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, auxquels se sont rajoutés les Emirats Arabes Unis et le Koweït (non parties à la Convention), qui ont exprimé le désir d'y adhérer très prochainement.

Ont ainsi participé par l'envoi de délégués, 14 Etats Arabes. Sur ce nombre, 13 sont signataires de la Convention du Patrimoine Mondial et un seul, le Koweït, était présent en qualité d'observateur. Bahreïn, le Qatar, le Yémen et le Soudan se sont excusés.

| ETATS INVITES | Nombre de Biens inscrits avant 1993 |
|--------------------------------|--|
| 1. ALGERIE | 6 biens culturels + 1 bien mixte |
| 2. ARABIE SAOUDITE | Aucun bien |
| 3. BAHRAIN | Aucun bien |
| 4. EGYPTE | 5 biens culturels |
| 5. EMIRATS ARABES UNIS | Aucun bien |
| 6. IRAK | 1 bien culturel |
| 7. JORDANIE | 2 biens culturels |
| 8. KOWEIT | Aucun bien |
| 9. LIBAN | 4 biens culturels |
| 10. JAMAHIRIYAH ARABE LIBYENNE | 5 biens culturels |
| 11. MAROC | 3 biens culturels |
| 12. MAURITANIE | 1 bien naturel |
| 13. OMAN | 2 biens culturels |
| 14. QATAR | Aucun bien |
| 15. SOUDAN | Aucun bien |
| 16. SYRIE | 4 biens culturels |
| 17. TUNISIE | 6 biens culturels + 1 bien naturel |
| 18. YEMEN | 2 biens culturels |
| TOTAL : | - 40 biens culturels |
| • 18 Etats invités | - 1 bien mixte |
| • 14 Etats présents | - 2 biens naturels |

3.1.1.2 Les biens inscrits avant 1993

- 41 Biens culturels (Jérusalem inclus)
- 1 Bien mixte
- 2 Biens naturels

Les 41 Biens culturels, sont en réalité 43, si l'on tient compte du fait qu'au Sultanat d'Oman, le site de Bat, Al-Khutm et Al-Ayn (n°29,30 et 31), objet d'une inscription groupée, regroupe 3 biens en un seul.

3.1.2 Objectifs de la réunion régionale :

Les objectifs de cet atelier de travail se résument comme suit :

1. *Expliquer aux représentants dûment accrédités par leurs pays, le Plan d'action régional adopté par le Comité en sa vingt-troisième session (décembre 1999).*
2. *Obtenir l'adhésion de leurs pays au programme opérationnel ainsi que leur participation active à ce programme.*
3. *Promouvoir la coopération régionale, notamment par l'échange d'informations et d'expériences, dans le cadre de l'application de la Convention et plus particulièrement en matière de rapports périodiques et de suivi.*
4. *Présenter et expliquer le format pour la soumission des rapports périodiques.*
5. *Définir les besoins particuliers de la région dans le domaine de l'assistance, en vue de la création d'organes de suivi systématique et l'élaboration des rapports périodiques.*

3.1.3 Documentation mise à la disposition des Etats parties

Il s'agit de documents, soit d'intérêt général donnant des informations sur la convention et le patrimoine de la Région, soit plus spécifiques à chaque pays et chaque site, qui comportent notamment des récapitulatifs sur les aides reçues, les missions effectuées, les procès verbaux des réunions du Bureau et du Comité, etc.

Ils ont été pour la plupart puisés dans la documentation disponible au Secrétariat du Centre et remis aux représentants des Etats parties présents à Beyrouth. Ces documents sont :

- Liste régionale des biens arabes inscrits sur la liste du patrimoine mondial.
- Tableau des biens inscrits par pays et par type (naturel, culturel, mixte).
- Tableau des listes indicatives de la région arabe.
- Revue d'extraits des recommandations et des décisions du Bureau et du Comité sur les inscriptions et les états de conservation des sites de l'Etat concerné.
- Revue d'extraits des recommandations et des décisions du Bureau et du Comité sur la coopération technique, les relations internationales et les listes indicatives.
- Tableau récapitulatif général de l'assistance reçue par la région arabe.
- Liste des missions effectuées par pays et par site avec un résumé des recommandations.
- Comparaison entre le nouveau Format d'inscription 97 et les anciens formulaires d'inscription.
- Formulaire de présentation des rapports périodiques.

Tous ces documents sont accessibles directement sur un site créé spécialement pour les rapports périodiques (www.unesco.org/whc/reporting/arab) et qui délivre pour chaque Etat toutes les informations disponibles au secrétariat, y compris les dossiers d'inscription.

3.1.4 Déroulement des travaux de la réunion

3.1.4.1 Les débats

Ils se sont déroulés en cinq séances et des résultats positifs ont été enregistrés : diffusion du programme des rapports périodiques dans la région et meilleure application du contenu de la Convention pour garantir de meilleures conditions de conservation des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Les participants ont étudié le format des rapports périodiques, les difficultés inhérentes ainsi que les moyens d'y faire face. Ils ont ensuite débattu des réunions nationales à organiser et de leurs modalités. Tout en réaffirmant que la préparation de ces rapports était de la responsabilité de chaque Etat partie, ils ont demandé au Centre du patrimoine mondial de mettre à leur disposition toute l'assistance nécessaire à cette fin.

Enfin, les participants ont souligné le bénéfice qu'ils pourraient retirer d'une coopération interarabe et avec le Centre du Patrimoine mondial.

Au cours des débats, les points suivants ont été soulignés :

- 1- Inciter les états arabes qui n'ont pas ratifié la convention à le faire et les Etats déjà parties, à présenter rapidement des biens pour leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial ;

- 2- Introduire la question de la conservation du patrimoine dans les politiques de développement durable afin de parvenir à des équilibres économiques, culturels et sociaux et inciter les autorités responsables du Patrimoine à établir des stratégies et des cadres d'action au niveau national, pour mettre en œuvre la Convention ;
- 3- Coordonner les actions des secteurs du Patrimoine et de l'éducation de l'UNESCO, pour introduire la question de la préservation du patrimoine naturel et culturel dans les programmes d'éducation et inciter les autorités des états parties et les organismes, à mettre sur pied des programmes de sensibilisation et d'identification du patrimoine et particulièrement du Patrimoine mondial.

3.1.4.2 Les recommandations :

- 1- Réviser, systématiser et harmoniser la mise à jour des listes indicatives à l'échelon des pays, des sous-régions et de toute la région arabe.
- 2- Meilleure répartition lors des inscriptions entre les divers types de biens (culturels et naturels), plus équitable et représentative de la diversité du patrimoine des pays arabes et en proportion avec les biens inscrits dans d'autres régions du monde.
- 3- Meilleure prise en compte de la notion d'authenticité, telle que définie dans le document de Nara, en respectant les spécificités du patrimoine de la région arabe ;
- 4- Archivage systématique et ordonné au Secrétariat de tous les documents, en faisant appel le cas échéant, aux états parties pour les étoffer et les compléter. Etablir le fichier des biens inscrits, ceux des listes indicatives ou présentés pour inscription et y consigner toutes les informations concernant chaque bien, chaque pays et la région auxquels ils appartiennent. Priorité devrait être donnée à l'état de conservation, de maintenance et de réhabilitation ;
- 5- Nécessité de réviser et compléter les anciens formulaires, ayant servi à l'inscription de biens de la Région arabe, afin de les mettre à jour conformément au nouveau format de 1997. La planification de cette opération sera fonction des moyens et des ressources réciproques des Etats parties et du Secrétariat. Démarrer cette révision dans le cadre de l'élaboration des rapports périodiques et les missions à effectuer dans ce cadre ;
- 6- En vue de faciliter les opérations de suivi de l'application de la Convention du Patrimoine mondial et la rédaction des rapports périodiques, il conviendrait de multiplier les efforts pour assister ces états en fonction de leur demande, en tenant compte à la fois de la complexité de l'opération et du soin extrême avec lequel elle doit être menée ;
- 7- La région arabe étant la première à rédiger des rapports périodiques, il conviendrait d'intensifier les efforts, en vue d'assister ces Etats en fonction de leur demande, en tenant compte à la fois de la complexité de l'opération et du soin extrême avec lequel elle doit être menée.
- 8- Demande au Comité du Patrimoine mondial, de discuter des modalités d'application de la Convention internationale, dans les cas de sites de très grandes surfaces;
- 9- Demander au Comité du Patrimoine, d'examiner des modalités spécifiques pour faire participer les représentants des sites naturels à ses travaux, aux niveaux mondial et régional, telles que d'organiser des réunions et des ateliers de travail particuliers à ces sites ou toute autre modalité similaire ;
- 10- Les participants réaffirment la nécessité d'œuvrer à prévenir les dangers qui menacent la ville de Jérusalem, inscrite sur la liste du Patrimoine mondial, particulièrement sous la pression des profonds et dangereux bouleversements que connaît la région ;
- 11- Un projet touristique menaçant de défigurer le site de Byblos, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial, l'atelier de travail régional arabe rappelle la nécessité de préserver les valeurs et les critères qui ont abouti à l'inscription de ce site et exprime sa totale sympathie avec la municipalité de Byblos.

En conclusion, les participants ont exprimé leur satisfaction à propos de la grande qualité de la documentation présentée et de l'organisation de la réunion. Ils ont de même exprimé leur fierté de voir un nouveau site sur Internet consacré au patrimoine mondial des

états arabes et ont loué les efforts qui ont été déployés pour présenter tous les documents en arabe et pour l'utilisation de la langue arabe dans les débats.

3.2- Les réunions nationales

3.2.1 objectifs

Elles ont été organisées à la demande des Etats parties, par le Secrétariat et destinées, après la réunion régionale, à réunir les gestionnaires des biens ainsi que les responsables nationaux ou locaux directement concernés par la conservation des sites.

Les consultants désignés d'un commun accord entre l'Etat concerné et le Secrétariat eurent pour tâches principales de :

3.2.1.1 Présentation

Présenter aux participants le format sur la présentation périodique des rapports sur l'application de la Convention du Patrimoine mondial.

3.2.1.2. Coopération

Coopérer avec les autorités nationales et les assister dans l'élaboration des rapports périodiques.

3.2.1.3 Visites des biens

Visiter les biens objets des rapports périodiques et fournir aux autorités nationales, aux gestionnaires des biens et aux responsables concernés des avis et des évaluations quant à leur état de conservation.

3.2.1.4 Besoin en assistance

Définir avec les responsables des biens leurs besoins particuliers, notamment en assistances diverses.

3.2.2 Les Etats concernés

Seuls les 12 Etats ayant des biens inscrits avant 1993 sur la liste du patrimoine mondial sont concernés par ces réunions. Il s'agit de :

L'Algérie, l'Egypte, l'Irak, la Jamahiriya Arabe Libyenne, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, Oman, la République Arabe Syrienne, la Tunisie et le Yémen.

Sur les 12 Etats concernés, tous ont sollicité l'aide d'un consultant pour l'organisation de réunions nationales et / ou locales, mais 6 seulement ont pu en bénéficier : *Algérie, Maroc, Libye, Syrie, Yémen et Oman.*

Pour d'autres, la Tunisie, l'Egypte et le Liban le Centre a fait appel à des experts locaux ou associés.

En Jordanie et en Irak, c'est un délégué du Bureau de l'UNESCO à Amman, qui a apporté son assistance aux autorités nationales.

Pour effectuer ces missions, les experts ont disposé de la documentation citée ci dessus et qui existe sur un site Web dédié et mis à la disposition des pays arabes (www.unesco.org/whc/reporting/arab/).

La ville de Jérusalem, bien qu'officiellement inscrite par la Jordanie, n'a pas été prévue dans le cadre des rapports périodiques de la région Arabe.

4. MODALITES DE REALISATION DU RAPPORT FINAL DE SYNTHESE

4.1. Réception des Rapports et traitement de l'information reçue

Conformément au calendrier, les Etats parties ont été avisés de la nécessité de remettre les Rapports périodiques avant le 15 août 2000, afin de laisser aux consultants chargés de les traiter le temps suffisant pour procéder aux analyses et synthèses nécessaires ainsi qu'à la rédaction du rapport final qui aurait dû être terminé en octobre, en vue de sa soumission à la 24ème session du Comité du Patrimoine Mondial du 27 novembre au 2 décembre 2000. Cela n'a pas été le cas pour la majorité des pays. Seul le Yémen a fait parvenir ses rapports dans les délais.

Malheureusement, malgré notre insistance et l'intérêt évident affiché par les responsables des organisations des Etats arabes, chargées du patrimoine, la majorité des rapports sont parvenus au Secrétariat du Centre avec plusieurs semaines de retard, alors que d'autres rapports ne sont jamais parvenus. En conséquence, la réception des rapports analysés ci-après, s'est échelonnée sur une période allant du 1er septembre au 5 octobre 2000.

A cette dernière date, étaient parvenus, 10 rapports de la section I et 36 rapports de la section II. Ce sont ces documents qui auront été analysés en vue du rapport final sur la région Arabe.

Enfin, le 12 octobre nous avons reçu le rapport section II pour le Banc d'Arguin (Mauritanie) et le 30 octobre, la section I de l'Algérie. Toutefois, ces 2 rapports n'ont pas été pris en compte dans l'analyse qui suit, à cause de leur réception trop tardive.

Le fait de l'étalement des réceptions sur une si longue période (15 août au 5 octobre 2000), a gêné l'avancement de l'étude. Pour mémoire, il fallait impérativement terminer le rapport final pour le Comité avant la fin du mois d'octobre. Sachant que si tous les rapports étaient parvenus, comme convenu, au Centre au 15 août 2000, nous aurions bénéficié de 2 mois pleins, pour les analyser en profondeur.

Du fait de ces retards, plus de la moitié des rapports étant manquants au 15 septembre, nous n'avons pu réellement avancer le travail qu'à partir de cette date ; ce qui a réduit d'un mois sur les 2 prévus, le temps disponible pour les traiter et les analyser.

La période théorique pour la rédaction des rapports par les responsables des Etats, était prévue entre le 1er avril et le 31 juillet 2000. Or, les rapports ont presque tous été rédigés après le 1er juin et sont parvenus au Centre pour la plupart, dans l'urgence, hors délais et sous des formes diverses : les uns par courrier direct, d'autres par le biais des délégations permanentes auprès de l'UNESCO et d'autres enfin par Email.

Ce retard provient probablement du fait que, comme tous les pays ont demandé l'assistance d'experts, les responsables ont préféré attendre leur venue pour commencer la rédaction de leurs rapports.

La documentation reçue en accompagnement des rapports, n'a malheureusement pas été à la hauteur des attentes. En effet, il semble que les délais aient été trop courts pour que les rédacteurs puissent rédiger les rapports et préparer toute la documentation

nécessaire pour une meilleure information. (Voir les tableaux sur l'état des réceptions, dans les introductions des section I et II).

Le constat sur les rapports reçus est le suivant :

- Sur les **44** biens objets des sections II, **8** n'auront pas fait l'objet de rapports ou leurs rapports ne sont pas arrivés à temps pour être examinés ou enfin n'ont pas été sollicités pour le faire (1 bien). Les deux seuls biens naturels n'ont, soit pas fait de rapport (Parc National d'Ichkeul en Tunisie), soit pas remis le rapport à temps (Banc d'Arguin en Mauritanie).
- Sur les **12** Etats ayant des biens inscrits, **2** Etats n'ont pas remis de rapports sur la section I, relative à leur situation vis à vis de la Convention. Il s'agit de la Libye et de l'Algérie (qui vient de faire parvenir le sien).
- Sur les **12** Etats ayant des biens inscrits, **4** n'ont pas remis de rapports sur tous les biens les concernant. Il s'agit de l'Algérie (3 sites), Oman (1 site), la Tunisie (2 sites) et la Mauritanie (envoi du rapport Banc d'Arguin, trop en retard). Jérusalem n'a pas fait l'objet d'un rapport.

Malgré les non-réponses, le bilan de cet exercice, premier du genre, reste très positif. Les rapports reçus (section I et section II confondues), totalisent environ 1500 pages de textes et 250 questions posées. Nous avons ainsi été en mesure, de connaître avec plus ou moins de détails et de précisions, l'état des adaptations des pays vis à vis de la Convention et l'état des biens culturels inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

De tout cela, après examen attentif des réponses reçues, leur analyse puis leur synthèse, il a été possible de déduire des conclusions et des recommandations en vue de l'amélioration des conditions de conservation de ces biens.

Nous aurions souhaité pouvoir disposer pour le traitement des informations, d'un système informatisé. Malheureusement les formats des rapports périodiques, n'ont pas été conçus dès le départ, pour permettre ce type de traitement. Il a donc fallu procéder de la manière la plus classique, en regroupant les informations sous forme de tableaux (par types de questions et par thèmes), en faisant appel le plus souvent, aux pourcentages. Les données chiffrées ont été analysées et accompagnées de remarques, commentaires et autres appréciations. Les conclusions tirées sur l'état des biens et leur environnement national, s'essaient à être aussi objectives que possible. Enfin, les propositions d'actions sont présentées sous forme de recommandations pour l'avenir.

Les améliorations attendues suite aux rapports périodiques de la région Arabe, tant pour les biens, pour les Etats et la Région, que pour le Comité du Patrimoine Mondial, nécessitant la définition d'une stratégie à moyen terme, nous avons été amenés à proposer les grandes lignes d'un plan d'action dont l'exécution pourrait s'échelonner sur une période de cinq ou de dix ans, selon les moyens qui lui seront affectés.

A cette fin, nous avons procédé au regroupement en fin de rapport, des conclusions et des recommandations formulées à la suite des analyses opérées sur les différents segments de l'enquête.

De l'ensemble des actions possibles, nous avons retenu celles qui nous ont semblé revêtir un aspect prioritaire et urgent et qui tiennent compte des recommandations des participants à la Réunion de Beyrouth. Ses résultats, positifs à maints égards, nous amènent doré et déjà à proposer la tenue d'autres réunions du même type, selon une périodicité régulière et qui reste à déterminer.

Rapports Périodiques - Section I

APPLICATION DE LA CONVENTION PAR LES ETATS PARTIES

ANALYSE ET SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES

5. Introduction

Comme exposé ci-dessus, le présent document d'analyse portera sur les 10 rapports Section I reçus. Il est regrettable que l'Algérie ait envoyé son rapport hors délais et que la Libye n'ait pas été en mesure de nous faire parvenir le sien.

Ces 2 derniers pays manqueront dans cette partie du rapport final, dans la mesure où ils totalisent à eux deux, 12 sites inscrits au Patrimoine mondial, soit 27% des sites inscrits avant 1993.

En conséquence, les rapports suivants seront inclus dans l'analyse: Egypte, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Sultanat d'Oman, Syrie, Tunisie et Yémen.

Les documents reçus sont essentiellement les questionnaires, accompagnés parfois (rarement), de documentation. Sur ce point, il sera nécessaire de relancer les administrations chargées du Patrimoine dans les différents pays, pour obtenir tous les documents manquants, si nécessaires pour la constitution d'une base de données cohérente et la plus complète possible.

Etat des réceptions et forme des rapports reçus:

SECTION I

| Etats Parties | Réception | Documents | Législation | Divers |
|-------------------|------------|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| ALGERIE | 30/10/2000 | | | |
| EGYPTE | 22/09/2000 | | Loi des Antiquités | |
| IRAK | 25/09/2000 | | | |
| JORDANIE | 03/09/2000 | | | |
| LIBAN | 10/08/2000 | | Loi des Antiquités | |
| LIBYE | Non reçu | | | |
| MAROC | 04/09/2000 | | | Liste du personnel |
| MAURITANIE | 21/09/2000 | | | |
| OMAN | 03/09/2000 | | | |
| SYRIE | 10/09/2000 | | | |
| TUNISIE | 29/09/2000 | | Code du Patrimoine | |
| YEMEN | 29/07/2000 | Plan quinquennal du Gopchcy | Loi de 1983 | Liste du personnel et budgets |

6. Identification des biens du patrimoine culturel et naturel

6.1. Inventaires nationaux

| | | OUI | NON | Type inventaire | Observations relevées |
|----------|--|-----|-----|-----------------|---|
| a | Préparation de listes ou d'inventaires, dates | 9 | | C. 9 N. 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Naturel: Oman, en cours, Jordanie, prévu • Culturel: Syrie, en cours Liban, depuis 1933 ? Yémen, pas d'inventaire, sauf prévu pour Wadi Hadramout. |
| b | Institutions chargées de la préparation et du maintien à jour de ces inventaires nationaux | 10 | | | <i>Toujours les départements ou organismes chargés de la préservation, y compris au Yémen</i> |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

À l'exception de l'Algérie et de la Libye qui n'ont pas fourni la Section I du Rapport périodique et du Yémen qui affirme ne pas encore disposer d'inventaire pour les biens culturels, tous les neufs autres pays, (Egypte, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Syrie, Tunisie), auraient un inventaire du patrimoine culturel uniquement. Seul le Sultanat d'Oman réalise actuellement un inventaire des biens naturels. Ces inventaires restent pour la plupart, encore en cours de réalisation, sans dates précises pour leur achèvement.

Les noms des institutions, organismes ou administrations, en principe chargés des inventaires culturels et naturels, sont fournis. Sont notamment cités pour les biens Naturels :

- la "Royal Society for Conservation of Nature" en Jordanie,
- le "Comité National de l'UNESCO" en Egypte

Aucun détail sur les modalités des inventaires ni sur les incidences de l'inventaire et du classement n'a été communiqué. Par ailleurs, les inventaires des paysages culturels et des sites naturels restent à faire.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'INVENTAIRE

1. Assister les Etats parties qui le sollicitent, dans l'élaboration des inventaires de leur patrimoine culturel et naturel, plus particulièrement ceux des sites naturels, mixtes et des paysages culturels.
2. Organiser des réunions entre les responsables des inventaires de la Région arabe, afin d'étudier la possibilité d'unifier les systèmes d'inventaires mis en œuvre dans leurs pays respectifs, en tirant partie éventuellement, de l'expérience en cours dans le cadre d'IPAMED. (Cartographie informatisée du Patrimoine).

6.2. Listes indicatives

| | | OUI | NON | Observations relevées |
|----------|---|-----|-----|---|
| a | Soumission des listes | 7 | 2 | Réponses négatives : Jordanie, Oman |
| b | Dates de soumission | 6 | | Nouvelle soumission en 2000 : Irak |
| c | Dates de révision | 3 | 2 | Révisions: Egypte, Maroc, Yémen |
| d | Processus de préparation et de révision | 4 | 1 | Egypte: Non-réponse Maroc: ajout de 4 sites naturels Yémen: hasard Tunisie: ICOMOS Tunisie |
| | Association des autorités locales | 1 | 5 | |
| | Association de la population | 2 | 4 | Yémen: des lettrés ont été associés |
| | Institution responsable | 7 | | |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Officiellement, seuls huit des dix pays ayant soumis la Section I, ont des listes indicatives enregistrées au WHC. Certains disent disposer de listes indicatives anciennes actualisées ou pas : Egypte (1994), Irak (juin 2000), Liban (1996), Maroc (1995 et 1998), Syrie (juin 1999), Tunisie (1998), Yémen (1980 et 1989) ; d'autres n'ont pas fourni de réponses (3 pays).

La préparation des listes indicatives reste dans l'ensemble, un processus peu ouvert à la concertation et ni les autorités locales, ni la population n'ont été consulté jusqu'ici, à la notable exception du Maroc qui le fait depuis une date très récente.

Les responsables nationaux n'accordent pas encore, aux listes indicatives, l'importance qui leur est faite dans la Convention.

Pour mémoire, le WHC a préparé des traductions en Arabe de la Convention, des Orientations, le modèle de liste indicative, le format d'inscription, les documents des rapports périodiques et tous les formulaires de demandes d'assistance. Ceci pour mieux informer les responsables nationaux et les sensibiliser aux obligations issues de la Convention.

6.3. Propositions d'Inscription

| | | OUI | NON | Observations relevées |
|---------------------------------------|---|-----|-----|---|
| a | Enumérer les biens qui ont été proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. | 8 | | -Mauritanie : C. 2 -Liban : C. 5 -Yémen : C. 3 -Maroc : C. 7 -Oman : C. 2, N. 1 -Syrie : C. 4 -Egypte : C. 15, N. 2 -Irak : C. 7 |
| b | - Analyse de la collaboration et de la coopération avec les autorités locales et la population, | 4 | 1 | La Tunisie et l'Egypte n'ont pas répondu -Liban : Pas de méthodes -Yémen : nominations initiées par étrangers, et les obstacles : pas de sensibilisation, ni d'inventaire -Jordanie : Difficultés postérieures avec population à Petra. -Maroc : la coopération a eu lieu pour les récentes nominations, c'est mieux. -Oman : Motivation: transmission aux générations futures -Syrie : Motivation: la grande richesse en patrimoine à valeur universelle. |
| | - Analyse du processus de préparation de ces propositions d'inscription, | 6 | 1 | |
| | - Analyse de la motivation, | 4 | 2 | |
| | - Analyse des obstacles et des difficultés rencontrées au cours du processus | 6 | 1 | |
| - Avantages perçus et leçons apprises | | | | |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Question (a) :

Les réponses ne reflètent pas toujours la réalité. Hors l'Égypte et l'Irak, les rédacteurs donnent des chiffres correspondant au nombre de biens inscrits et non à celui des propositions d'inscriptions. Ceci rend toute analyse aléatoire.

Question (b) :

Les responsables nous font part des difficultés rencontrées dans la préparation des dossiers d'inscription. Les réponses sont plus fournies que pour les listes indicatives. Sans être réellement analytiques, elles donnent des informations sur les modalités de montage de ces dossiers d'inscription.

Comme pour les listes indicatives, il y a eu peu de concertation lors de la préparation de ces dossiers. Les principales motivations sont celles des décideurs nationaux qui

choisissent les biens à inscrire en fonction de critères historiques, de prestige, de retombées touristiques ou dans le cas d'Oman, de transmission aux générations futures. Le Yémen explique que les nominations des ses 3 sites, ont toutes été initiées par des initiatives étrangères.

Enfin, certains pays ont demandé une assistance complète allant de la rédaction des dossiers d'inscription, à la préparation de la documentation requise au moment de l'inscription.

De manière générale, concernant les listes indicatives et la préparation des inscriptions, les réponses sont le plus souvent négatives en ce qui concerne la consultation des populations et des autorités locales et peu détaillées concernant les obstacles, les difficultés rencontrées, les avantages perçus et les leçons apprises.

Il apparaît en conséquence, qu'un grand nombre des dossiers inscrits en leur temps selon les anciennes procédures et formats d'inscription, auraient été aujourd'hui, soit écartés, soit remis à plus tard pour causes de non-conformité des dossiers, de manque d'informations ou de plans de gestion par exemple.

Cela montre bien la nécessité pour les pays de la Région Arabe, de mieux prendre en compte les implications de leur adhésion à la Convention du Patrimoine mondial, lors de sa mise en oeuvre.

RECOMMANDATIONS

Renforcer l'assistance préparatoire aux Etats parties qui en font la demande en vue de les aider à préparer :

- a) les listes indicatives ou leur mise à jour,
- b) les dossiers d'inscription des biens figurant sur les listes indicatives,

et favoriser l'harmonisation des listes indicatives au niveau des sous-régions et de la Région arabe par l'organisation de rencontres sous-régionales et régionales entre les responsables.

7. Protection, conservation et présentation du Patrimoine Culturel et Naturel

| | | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées |
|----------|---|-----|-----|-------------|--|
| a | Décrivez les efforts faits par votre pays pour intégrer le Patrimoine dans une politique nationale de gestion et d'aménagement, aux niveaux suivants: | | | 4 | -Irak : Budget annuel de préservation -Jordanie : 5% frais études, dédiés au Patrimoine et environnement -Liban : divers par ministères tourisme, environnement et urbanisme -Maroc : sensibilisation -Syrie : plan 5 ans, pas stratégie intégration dans processus de développement -Tunisie : Code de protection du Patrimoine (1994) -Yémen : politique existe, mais non prioritaire |
| | i) national | 5 | 2 | | |
| | ii) provincial | 4 | | | |
| | iii) local | 4 | | | |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Forte proportion de non-réponses à cette question. La Jordanie fait preuve d'un vrai effort, car elle impose le versement au profit du Patrimoine, de 5% de tous frais d'études de construction.

La Tunisie fait part d'un effort conséquent, par l'adoption d'une législation très

moderne, le "Code de protection du Patrimoine" de 1994. Toutefois, nous savons que des difficultés importantes demeurent pour l'appliquer strictement, malgré tous les bienfaits que ce code a apportés pour la sauvegarde et l'intégration du Patrimoine.

Il est difficile, au vu des réponses de mesurer les efforts décrits. Les non-réponses et celles négatives, majoritaires (6), montrent que l'intégration du Patrimoine dans une politique nationale, est un processus qui est encore en devenir, à l'échelle de la région Arabe.

7.1 Adoption d'une politique générale

| | | OUI | NON | Observations relevées |
|----------|---|-----|-----|---|
| a | Existence de Politiques et plans visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective. | | | -Egypte : en cours d'élaboration -Irak : sans détails, mais depuis 1950 -Jordanie : projets touristiques -Maroc : efforts d'intégration du Patrimoine dans politiques adaptées -Mauritanie : politique gouvernementale adoptée, stratégie de sauvegarde + plans d'action -Syrie : non-réponse |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Existants • Opérationnels • En cours d'élaboration • Envisagés | 3 | 3 | |
| b | <ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans planification générale • Liaison avec stratégie nationale de conservation | 6 | 2 | -Mauritanie : dispositif de coordination des politiques. -Oman : plan national de développement et stratégie nationale de conservation. -Tunisie : Etude de stratégie et faisabilité |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Progrès depuis leur adoption | 3 | | -Jordanie : ressources générées pour les populations -Mauritanie : appréhension du concept de planification culturelle et de pérennité des actions. – prise de conscience de la dimension culturelle du développement durable. -Oman : zones protégées, restauration, artisanat. |
| c | <ul style="list-style-type: none"> • Les domaines d'améliorations souhaitables | 6 | | -Irak : plus de fouilles, site Web pour Hatra. -Jordanie : Meilleure restauration et préservation. -Liban : Mise en valeur, protection, conservation. -Maroc : formations, révisions des lois, coordination entre culture et nature. -Oman : restauration du Patrimoine national -Yémen : souhaits adopter politique donnant fonction au Patrimoine. |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Question (a)

Cette question prend en considération le patrimoine aussi bien pour ses valeurs culturelles, naturelles, d'environnement, ses retombées économiques, sociales, que pour sa contribution au développement. Rares sont les réponses affirmatives.

- Au Liban : regrets pour l'absence d'une telle politique ;
- En Mauritanie : définition récente par le Conseil des ministres d'une politique culturelle intégrant une stratégie pour la préservation du patrimoine.
- En Egypte : cette politique est en cours d'élaboration.

Question (b)

L'intégration du Patrimoine est dans certains cas, envisagée dans un cadre restreint de développement touristique (Jordanie). La liaison avec une stratégie nationale est peu explicitée. Sont cités des efforts, des études et des dispositifs de coordination. Seul Oman parle d'un plan de développement et d'une stratégie nationale de conservation.

Question [c]

Les progrès réalisés décrits, ne sont pas dans l'ensemble, une conséquence de ces politiques, mais des tentatives et projets pour en avoir une. Ils concernent les domaines suivants :

L'intégration du Patrimoine à la vie collective en lui assignant une fonction, n'existe pas encore, malgré des efforts et de nombreux ajustements très positifs. Des tentatives sont faites, mais elles ne sont pas systématiques. Une telle politique ne peut-être de la seule compétence des organismes chargés de la préservation du Patrimoine. Pour être réellement efficace, elle doit être assumée par les plus hautes autorités et faire l'objet de la coordination la plus large.

RECOMMANDATION

Etant donné qu'il est nécessaire et urgent que protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel fassent l'objet de véritables stratégies nationales visant leur intégration dans des plans de développement économique et social, de gestion et d'aménagement du territoire, les Etats parties sont appelés à joindre leurs efforts dans le cadre de la Région arabe et avec l'aide et l'assistance de l'UNESCO et

- Meilleurs moyens de protection et institutions spécialisées au Maroc : Institut et direction du Patrimoine culturel, mis en place en 1985 et 1988.
- Au Maroc et en Tunisie : une meilleure prise de conscience de l'importance du rôle du patrimoine dans le développement. La Tunisie élabore, grâce à des crédits Banque Mondiale, une étude stratégique globale, d'intégration du patrimoine dans la planification et le développement économique et social.
- En Syrie, Maroc, Irak et Jordanie : des détails sont donnés sur les efforts faits pour intégrer le patrimoine dans une politique nationale et pour lui assigner une fonction nouvelle... Toutefois, aucune mention faite sur l'existence de stratégies ou de planifications en cours.

Les domaines d'améliorations souhaités, sont de meilleures ressources humaines (Yémen, Tunisie, Mauritanie) et ressources financières, logistiques et techniques (Syrie, Yémen...). Les Irakiens souhaitent de nouvelles découvertes archéologiques, les Jordaniens et les Omanais, une meilleure restauration du Patrimoine national.

d'autres instances internationales, en vue d'atteindre cet objectif à court ou moyen terme.

L'une des actions possibles pourrait être, la préparation et l'élaboration d'une charte sur l'intégration de la conservation dans les plans de développement économique et social et d'aménagement du territoire.

7.2 Etat des services de protection, conservation et mise en valeur

| | | OUI | NON | Observations relevées |
|----------|---|-----|-----|--|
| a | Dépendance des services chargés de la protection | | | |
| | • ministère | 8 | 1 | |
| | • comité interministériel | 1 | 1 | |
| | • comité multisectoriel | 3 | | |
| b | Responsabilité de ces services | | | |
| | • protection/conservation | 8 | | |
| | • mise en valeur | 7 | | |
| | • exploitation | 4 | | |
| c | Moyens | | | |
| | • du personnel approprié | 8 | | |
| | • autres | 3 | | |
| d | Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts | 10 | | <p>-Jordanie : Petra National Trust</p> <p>-Oman : personnel selon besoins</p> <p>-Syrie : 120 architectes, 50 archéologues, ateliers</p> <p>-Egypte : management, conservation, GIS</p> <p>-Irak : fouilles, restauration, présentation</p> <p>-Jordanie : coordination avec les développeurs</p> <p>-Liban : augmenter nombre personnel qualifié</p> <p>-Maroc : formations, législation, coordinations, sensibilisation, labos, moyens matériels et financiers</p> <p>-Mauritanie : expérience technique, personnel qualifié, méthodes travail modernes, communication, logistique</p> <p>-Oman : cartographie, budget formation</p> <p>-Syrie : formation, moyens transport, informatique, labo, ateliers</p> <p>-Yémen : formation, législation, financements, sensibilisation, décentralisation, gestion, coordination</p> |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Question (a)

En Mauritanie, existe un Conseil National du Patrimoine, ayant pour mission la coordination des programmes et des stratégies mis en œuvre par des structures d'exécution telles la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes. Partout ailleurs, les Ministères de la Culture (Maroc, Tunisie, Algérie, Syrie, Liban...), du tourisme et des Antiquités (Jordanie) ou de la culture et du Tourisme (Yémen) assurent la tutelle des services responsables du Patrimoine culturel. Les Ministères de l'Environnement, lorsqu'ils existent, gèrent les biens naturels. Seul, le Sultanat d'Oman, dispose du Ministère du Patrimoine national qui gère tout le patrimoine, culturel ou naturel.

Questions (b) et [c]

Les services du Patrimoine, bien que faisant preuve de beaucoup de volonté dans l'exécution de leurs tâches, dans des contextes souvent difficiles, sont dans des situations de sous-équipement, de manques de personnel, compétences, matériels, et financements. Ces services semblent souffrir du manque d'intégration de leurs actions dans des cadres plus larges de développement. Si c'était le cas, ils pourraient peut-être plus facilement bénéficier des moyens qui leur font défaut.

La responsabilité des services de protection (Directions, Instituts, Agences...), s'étend à tous les domaines de la protection, conservation, mise en valeur et exploitation. Ils disposent d'un personnel jugé le plus souvent insuffisant.

Question (d)

Les domaines d'améliorations souhaitables sont pour la plupart centrés sur la formation et le recrutement de professionnels compétents dans toutes les disciplines. Sont signalées avec insistance, les carences en équipements et surtout en ressources financières.

La Mauritanie et le Yémen regrettent en outre, le peu de coordination entre les divers opérateurs chargés de la protection du Patrimoine.

7.3 Etudes et recherches scientifiques et techniques

| | OUI | NON | Observations relevées |
|----------|-----|-----|--|
| a | 10 | | - Egypte : Etudes et GIS en cours - Irak : 2 thèses - Jordanie : 4 rapports et études - Liban : 5 études - Maroc : doctorats et publications - Mauritanie : 3 études sur villes anciennes - Oman : non précisé - Syrie : 3 projets et études en coopération - Tunisie : inventaire des sites classés - Yémen : restauration, méthodes construction, trafic, jardins, matériaux |
| b | 9 | | - Liban : résultats mis à disposition et publiés - Maroc : séminaires, congrès, médias - Mauritanie : données limitées, fiabilité non assurée - Oman : accès archives, tables rondes, médias - Tunisie : documentation 300 dossiers classement par site, base données, etc. - Yémen : ponctuellement disponibles |
| c | 8 | | - Irak : fouilles, études scientifiques - Jordanie : fouilles, préservation, gestion, tourisme - Liban : documentation pour mise en valeur - Maroc : recherches, publications travaux, finances en soutien recherche, coopération internationale, NGO - Mauritanie : meilleures ressources locales, développement intégré, financements, stratégie de sauvegarde, rapports suivi et évaluations systématiques - Oman : Préparer plan action à 5 ans - Syrie : gestion et mise en valeur - Yémen : financements, équipements, bases de données |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Question (a)

-Aucune réponse négative à cette question. Les études et recherches citées demeurent cependant pour la plupart, de nature archéo-logique ou historique : articles, thèses, monographies, comptes-rendus de sémi-naires. Les études ciblées vers les domaines de la conservation, restauration et mise en valeur sont rarement relevées. -Il y a cependant lieu, de citer l'étude globale stratégique sur "Patrimoine et développement" réalisée en Tunisie avec le concours de la Banque Mondiale. -En matière de documentation scientifique et technique, l'existence de centres spécialisés dans les services étatiques est peu mentionnée.

Question (b)

-Au Yémen et en Syrie, il est fait état que les études, publications, rapports et autres documents réalisés dans des cadres bilatéraux ne sont pas toujours mis à disposition

(même sous forme de copies), des services nationaux compétents.

-En Egypte, existe le CULTNAT, qui est un Centre de Documentation sur le Patrimoine Culturel et Naturel.

-En Tunisie l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis dispose d'un Centre de Documentation spécialisé sur la ville historique.

Question [c]

-Parmi les améliorations souhaitées relatives aux études et recherches, est plus particulièrement soulignée, la nécessité de réaliser des études plus poussées sur la gestion des sites et l'élaboration de plans d'action. Ces recherches doivent selon certains rapports, revêtir un aspect prioritaire, surtout en matière de coopération.

-Plus précisément, le Maroc propose le financement d'une étude sur les biens du patrimoine mondial avec pour objectifs :

1. actualiser les déclarations de valeurs, y compris les critères.

2. impliquer tous les intervenants
3. proposer un mode de gestion participatif
4. placer le potentiel patrimonial des biens au cœur des politiques de développement.

Nous savons et les rapports le montrent, que des études et recherches importantes ont été menées sur un grand nombre de sites du Patrimoine mondial. Ces études ont été le plus souvent, le fait de missions étrangères. De plus en plus, des thèses et études sont menées par des chercheurs locaux en coopération avec des universités, centres de recherches nationaux ou étrangers.

Toutefois, c'est la disponibilité de la documentation et la gestion des missions étrangères qui posent problème, notamment dans le cas de la Syrie, du Yémen et de la Mauritanie. Les missions étrangères laissent malheureusement rarement, leurs rapports d'étude. Dans le cas du Yémen, un autre problème se pose, car même si de telles études étaient mises à disposition, elles n'iraient pas forcément directement aux services chargés du Patrimoine...

7.4 Mesures pour l'identification, la conservation, la mise en valeur et la réanimation

| | OUI | NON | Observations relevées |
|---|--|--|--|
| a <p>-Mesures juridiques et administratives d'identification, protection, conservation, mise en valeur réanimation du patrimoine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation spécifique • Impact sur convention PM • Comment <p>-La restauration et conservation sont-elles prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions entreprises pour identifier les sites • Actions menées pour encourager la participation • Actions menées pour impliquer le secteur privé | <p>7</p> <p>5</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>5</p> <p>6</p> | <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> | <p>-Egypte: sites pris en charge par fonds locaux, coopération bilatérale et UNESCO</p> <p>-Irak: budgets annuels, équipements et personnel, embauche main d'œuvre locale</p> <p>-Jordanie: planification préalable à autorisations de fouilles</p> <p>-Liban: lois, décrets, décisions, mais priorité à la reconstruction, coopération bureaux spécialisés privés</p> <p>-Maroc: débat national</p> <p>-Mauritanie: renforcement dispositif institutionnel, colloques</p> <p>-Oman: mesures pour artisanat et réhabilitation, expertises gratuites secteur privé</p> <p>-Syrie: révision loi antiquités, main d'œuvre locale dans les sites</p> <p>-Tunisie: plusieurs décrets et arrêtés, moyens techniques et humains importants, étude plans protection, mise en valeur</p> <p>-Yémen: pas de mesures prises</p> |
| b <p>- Une réforme de politique générale et/ou juridique est-elle jugée nécessaire.</p> | 6 | 4 | |
| c <p>Autres conventions signées</p> <p>Comment l'application de ces différents instruments juridiques est coordonnée et intégrée dans la politique et la planification nationales.</p> | 7 | | <p>-Irak: 2 conventions</p> <p>-Jordanie: 7 conventions</p> <p>-Liban: 7 conventions, comités nationaux et lois votées</p> <p>-Maroc: 2 conventions</p> <p>-Oman: 7 conventions</p> <p>-Syrie: 2 conventions</p> <p>-Yémen: 7 conventions</p> |
| d <p>Mesures scientifiques et techniques appropriées prises pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation du patrimoine culturel et naturel.</p> | 7 | 1 | <p>-Egypte: mesures inadéquates</p> <p>-Irak: conférences, recherches spécialistes et universitaires, labo des tests</p> <p>-Jordanie: budget universitaire, instituts recherche, sécurité publique</p> <p>-Liban: ' études</p> <p>-Maroc: restauration, inventaire, fouilles, carte archéologique</p> <p>-Oman: mesures financières</p> <p>-Yémen: centres recherche et centres artisanaux</p> |
| e <p>Médias utilisés</p> | 7 | | |
| f <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts</p> | 9 | | <p>-Egypte: GIS, cartes risques, conservation, analyses, études diverses</p> <p>-Irak: fouilles, restauration, présentation dans médias et écoles</p> <p>-Jordanie: financements scientifiques, formation, activités techniques, internet, fonds</p> <p>-Liban: publications, CD-ROM, films, Web</p> <p>-Maroc: éditions études, implications autorités et populations locales</p> <p>-Mauritanie: nlls technologies, médias, sensibilisation, délimitation responsabilités et coordination domaine patrimoine</p> <p>-Oman: publications internationales,</p> <p>-Syrie: multimédia et Web</p> <p>-Yémen: éducation, Internet, TV, publications, guides bilingues</p> |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Question (a)

-Le patrimoine culturel de la Région arabe est protégé par des lois nationales spécifiques dont l'impact sur les biens inscrits sur la liste du P.M. est indéniable. Ces lois parfois anciennes, demandent à être actualisées (1933 au Liban), le sont déjà (Syrie) ou sont entièrement remises à jour (Algérie, Tunisie...). Elles ne sont jamais dans les réponses, jugées inopérantes.

-Tous les pays préparent ou envisagent des refontes ou des améliorations de leurs législations.

-Quant à la priorité accordée à la restauration et conservation, les réponses deviennent moins précises et rendent compte de débats nationaux, de coopération bilatérale ou de mesures diverses.

-Concernant la participation, les mesures les plus souvent citées sont d'utilisation de la main d'œuvre locale.

-Le secteur privé est impliqué en qualité de prestataire de services, à titre gracieux ou rémunéré.

Question (b)

-Les avis diffèrent sur la nécessité de réformer la politique générale. Les changements souhaités concernent moins les dispositions légales que les structures de gestion opérationnelles, notamment au Yémen, en Mauritanie...

- Six réponses positives: Egypte, Irak, Liban, Mauritanie, Yémen, Maroc;
- Quatre réponses négatives: Syrie, Oman, Jordanie, Tunisie.

-En Egypte, malgré le désir de réforme clairement exprimé, ni la législation en vigueur, ni les choix politiques adoptés en

matière de conservation du patrimoine, ne sont mis en cause.

-En fait, les avis donnés qu'ils soient positifs ou négatifs, manquent souvent de justification claire à leur appui. Seule exception, le Yémen qui appuie cette nécessité sur le fait que les problèmes ne sont pas traités d'une manière fondamentale.

-La Mauritanie la juge précaire et préconise la mise en œuvre du plan d'action cité plus haut.

-La Tunisie ayant une réforme en cours d'application (Code du Patrimoine et mesures opérationnelles, institutionnelles, formation, finances...), répond négativement.

Question (d)

-Les mesures scientifiques et techniques sont nombreuses et diverses, mais souvent jugées insuffisantes. Le rapport égyptien les juge même inadéquates.

Question (f)

-Qu'ils soient favorables ou non à une réforme générale, presque tous les auteurs jugent que la sauvegarde du patrimoine n'est pas ressentie et considérée comme une action prioritaire par les pouvoirs publics. Seules exceptions: la Jordanie et la Syrie.

-Le fait qu'elle ne soit pas prioritaire, ne signifie pas pour autant négligence, abandon ou laissée pour compte. Des progrès sont signalés dans tous les domaines de la conservation, même si des améliorations sont largement souhaitées: surtout en matière d'utilisation des nouvelles technologies (GIS, informatique, Internet), de publications scientifiques, de contrôle des fréquentations des sites, d'information et sensibilisation du public par l'utilisation plus massive des médias...

Les réponses ci-dessus recoupent parfaitement celles relevées au chapitre 3.2 sur l'état des services. Le fait que les préoccupations de préservation et de sauvegarde du Patrimoine ne soient pas prioritaires, n'est pas sans conséquences sur l'état de conservation des biens notamment. Ceci, malgré l'abnégation et le professionnalisme dont font preuve les services chargés de la préservation et conservation des biens.

7.5 Formation

| | | OUI | NON | Observations relevées |
|----------|---|-----|-----|---|
| a | Informations sur formation et stratégies d'éducation pour renforcer les capacités professionnelles, <ul style="list-style-type: none"> Mécanismes de coopération Identification besoins en formation des institutions ou individus concernés. | 6 | 2 | <u>Coopération</u> -Irak: transfert technologie, géophysique, magnétisme, travaux métaux -Jordanie: coopération avec organismes formation, l'UNESCO et l'Italie -Liban: bilatérale, France, UE, etc., coopération avec universités spécialisées et conseils municipaux -Maroc: Euromed Heritage -Mauritanie: Nlles technologies, médias, -Syrie: bilatérale et Union Européenne -Tunisie: chercheurs à l'étranger, EUROMED, UNESCO -Yémen: Pays bas, France, UK |
| | Informations création ou développement centres nationaux régionaux de formation ou d'éducation dans domaine protection, conservation mise en valeur patrimoine <ul style="list-style-type: none"> Opportunités de formation Modules et programmes de formation sur PM Formations du personnel en patrimoine naturel et culturel | 6 | 1 | <u>Besoins formation</u> -Irak: labos maintenance, ateliers de formation, matériaux protection -Jordanie: planification, bases données, conservation, suivi, mosaïques, management -Liban: métiers patrimoine, conservation, gestion -Maroc: restauration, labos spécialisés, entreprises privées -Mauritanie: besoins formation tous types -Yémen: planning, capacités institutionnelles, management, urbanisme |
| | Degré selon lequel formation a été intégrée dans le système universitaire et l'enseignement scolaire. | 1 | 4 | <u>Opportunités formations</u> -Irak: centre formation archéologique, centre régional de conservation sites culturels Etats arabes -Jordanie: Italie, Irak -Liban: France, UK, Université libanaise -Maroc: centre national de formation -Tunisie: universités, cours de Tunis, formation continue |
| b | Indiquer les mesures prises par l'Etat partie pour: -favoriser la recherche scientifique en tant qu'appui aux activités de formation et d'éducation. | 5 | 2 | -Irak: sujets d'études post universitaires et centre régional de conservation des Etats arabes -Jordanie: séminaires, conférences et coopération -Maroc: soutien à l'institut des sciences de l'archéologie et du Patrimoine -Mauritanie: échanges avec universités à l'étranger, création comité prix de Chinguetti -Syrie: encouragements de l'Etat |
| c | Indiquer les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts. | 7 | | -Egypte: recherche scientifique, micro-environnement, GIS, carte des risques, et autres -Irak: fouilles, restauration, recherche scientifique -Jordanie: améliorer l'école de mosaïque -Maroc: crédits de recherche et publication résultats -Mauritanie: documentation, sauvegarde, promotion, Nlles technologies dans système éducatif, formation au P.M., centre national de formation et conservation du Patrimoine -Oman: formation spécialistes et task force de travail |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Question (a)

-Le problème de la formation a retenu l'attention des dix pays ayant répondu à la section I. Pratiquement toutes les questions font l'objet de réponses et le nombre de non-réponses n'est pas réellement significatif pour ce chapitre. Ceci montre le haut degré de préoccupation que suscite ce problème

auprès des responsables de la conservation du patrimoine dans le monde arabe.

-En effet, le bilan de la formation dans les domaines de protection, conservation, restauration, gestion, mise en valeur et exploitation du patrimoine, sans être négatif, montre l'existence d'un certain nombre de carences:

- au plan de l'identification rigoureuse tant quantitative que qualitative des besoins et des priorités.
- au plan des opportunités de formation existantes ou à créer au niveau régional.

-Les aspects positifs sont:

1. L'existence dans certains pays d'opportunités de formation dans des cadres universitaires, de formations sur le tas et de formations courtes ou longues à l'étranger (stages et cours).
2. L'existence de cours régionaux de formation: au Maghreb, le Cours de Tunis (pour les Architectes du Patrimoine), les Cours de Rabat et d'Alger (conservation en archéologie et dans les arts traditionnels). A Amman, le "Technical School for Training" (mosaïque) et le cours sur la gestion des sites réservé à la Jordanie et la Syrie.

-Ces cours régionaux quoiqu'encore limités dans leurs capacités et leurs moyens, souvent soutenus par l'UNESCO, l'Union Européenne, l'ICCROM et des pays comme la France ou l'Italie, constituent des exemples à suivre et à consolider.

-Il y aurait lieu également d'encourager le Centre de Bagdad pour la Conservation des Biens Culturels (créé en 1970 pour la Région arabe par l'ALECSO et l'ICCROM), afin qu'il reprenne ses activités.

-Au lieu de créer dans chaque pays, comme le souhaite la Mauritanie, des centres pluridisciplinaires de formation en sciences et techniques du patrimoine naturel et culturel, il serait meilleur de tirer parti de l'existant (cours, stages, laboratoires...), dans les divers pays arabes. De même utiliser les potentialités de formation de base et de recyclage qui se présentent à l'étranger et les développer en fonction des besoins croissants des pays.

-Les besoins en formation ne sont pas bien identifiés. Ceci requiert un important travail d'identification des besoins en termes qualitatifs et quantitatifs.

Question (b)

-Les mesures prises pour la recherche par les Etats, restent encore limitées et les réponses (au nombre de 5), insistent plus sur les actions bilatérales ou internationales, que sur celles menées dans le cadre national.

Question [c]

-Les domaines d'amélioration sont bien identifiés et couvrent tout le champ de l'activité liée au Patrimoine culturel. Les réponses insistent encore une fois sur les lacunes déjà relevées plus haut et qui reviennent comme un leitmotiv.

Les besoins de tous ordres qui reviennent constamment montrent bien que dans la majorité des cas, hors probablement le Sultanat d'Oman, le problème principal soit celui du manque de financements. Toutefois, l'apport de fonds ne saurait se substituer au manque de qualification professionnelle des personnels, ni au manque de chercheurs et de personnels scientifiques. Ce rappel est important car les rapports insistent beaucoup sur les attentes en matière de coopération et d'aide internationales. Ils ne disent pas assez ce qu'ils pourraient faire directement pour améliorer la situation.

RECOMMANDATION

L'UNESCO/C.P.M. et l'ICCROM auront certainement dans ce cadre un rôle à jouer auprès des Etats parties à la Convention du P.M. afin de les aider à la définition de stratégies nationales et /ou d'une stratégie

régionale de formation et de promotion dans les domaines des Sciences et des techniques ainsi que des métiers du patrimoine.

8. Coopération internationale et collecte de fonds

| | OUI | NON | Observations relevées |
|---|------------------|-----------------|---|
| a - Coopération avec d'autres Etats parties pour identification, protection, conservation et préservation du patrimoine culturel et naturel situé sur leur territoire. - Documentation pour la promotion de la convention | 8 1 | 1 1 | -Egypte: France, USA, Allemagne, Italie -Jordanie: Arabie Saoudite et missions étrangères -Liban: Allemagne, Italie, France, Pays-Bas -Maroc: Sultanat d'Oman -Oman: Maroc -Syrie: IFAPO, IFEAD, Allemagne -Tunisie: bilatérale, UNESCO, universités Europe, Amérique, ICOMOS, ICCROM, Union Européenne, France, Italie -Yémen: Pays occidentaux |
| b Mesures prises pour non endommager directement ou indirectement le patrimoine mondial situé sur le territoire d'autres états. <ul style="list-style-type: none"> • Activités bi ou multilatérales • Sites jumelés à l'international • Coordination responsables autres conventions • Bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux | 4 2 2 1 | 2 4 3 | -Jordanie: aide au Bahrain, fouilles en Arabie Saoudite -Liban: 7 activités décrites |
| c Fondations ou associations nationales et privées créées pour encourager collectes fonds et donations pour la protection du patrimoine mondial. <ul style="list-style-type: none"> • Lister • Allocations annuelles pour la protection • Allocations spécifiques pour un site | 7 7 | 1 3 1 | -Egypte: 1 fondation -Jordanie: Petra National Trust -Liban: 7 fondations -Mauritanie: 2 fondations sur Banc d'Arguin, 1 fondations pour villes anciennes -Tunisie: mobilisation fonds importants et aides sollicitées -Yémen: associations de bienfaisance et préservation |
| d L'état partie a-t-il apporte son appui dans ce but. <ul style="list-style-type: none"> • Programme gouvernemental d'assistance • Mécanisme de coordination entre patrimoine et éducation • Contributions volontaires du gouvernement pour améliorer le travail sur la convention | 2 1 | 6 6 7 | -Irak: problème gel des avoirs irakiens -Maroc: NGO, statut d'utilité publique, assistance technique de l'Etat. |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Question (a)

-La coopération internationale occupe une place importante dans le domaine du patrimoine des pays arabes. Les missions archéologiques viennent en tête dans certains pays (Syrie, Jordanie, Liban, Oman, Yémen...). Le besoin d'une plus grande diversité des domaines d'intervention et de coopération en matière de conservation, restauration et mise en valeur des monuments et des sites, existe outre le domaine de la muséologie (Tunisie, Maroc, Mauritanie, Liban, Egypte, Jordanie, Oman).

-Les pays offrant le coopération plus constante sont la France, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, les Etats Unis et

le Canada. Depuis la création du programme MEDA, l'Union Européenne devient de plus en plus, un acteur et un partenaire influent qui privilégie le travail en réseau et par conséquent à même de favoriser les échanges Nord-Sud en mettant à contribution tant les institutions officielles spécialisées que la société civile représentée par le secteur associatif. Cependant cette forme de coopération multilatérale n'a fait l'objet dans les rapports d'aucune analyse en profondeur. La Tunisie informe du programme UNIMED consacré au projet de Cartographie Informatisée du Patrimoine. De même, la Tunisie et le Maroc mettent l'accent sur les cours maghrébins de Rabat,

Alger et Tunis, de formation en conservation et restauration.

Question [c]

-Des associations et fondations locales de défense du Patrimoine sont citées dans les rapports de l’Egypte (NEHRA, National Egyptian Heritage Revival Association) de la Jordanie (Petra National Trust), du Yémen (Shibam Welfare Association) et d’autres telles les Associations de Sauvegarde de la Médina au nombre d’une vingtaine en Tunisie. Ces associations officielles, reçoivent pour la plupart, des subventions des gouvernements et des collectivités régio-

nales et locales en vue de réaliser leurs objectifs.

-Toutefois, ces associations n’ont pas encore pris, dans le monde arabe en général, l’importance et l’envergure qu’elles devraient avoir en matière de défense et de sauvegarde du patrimoine naturel ou culturel. Dans ce domaine le poids principal pèse encore sur l’état.

-Quant aux fondations et initiatives privées, leur nombre et leur poids demeurent encore peu significatifs. Elles sont par ailleurs, encore peu soutenues par les pouvoirs publics.

Les Etats Arabes ne semblent pas avoir, pour l’instant, de cadre formel et continu de coopération en matière de Patrimoine, sauf de rares exceptions. Ils sont bénéficiaires d’aides de tous les horizons, mais pas suffisamment en provenance des Etats Arabes voisins. Il serait souhaitable, par exemple, qu’un fond arabe d’aide au Patrimoine puisse être mis en place avec la contribution des pays arabes les plus riches.

RECOMMANDATION

Les Etats parties sont appelés à favoriser la création de fondations et d’associations ainsi que d’encourager les initiatives privées afin qu’elles leur apportent l’aide et le soutien dont ils ont besoin en matière de sauvegarde et de mise en valeur des

monuments et des sites . A cette fin le Comité du Patrimoine Mondial et ses Organes Consultatifs (ICOMOS , UICN et ICCROM) sont en mesure de jouer un rôle efficace d’incitation et de conseil.

9. Education, information et renforcement de la sensibilisation

| | OUI | NON | Observations relevées |
|--|-------------|--------|--|
| a <ul style="list-style-type: none"> Mesures pour sensibiliser décideurs, propriétaires de biens et grand public à protection et à conservation du patrimoine. Programme d'éducation et sensibilisation du public Quelles priorités et à qui | 8 2 1 | 2 3 | -Irak: livres, articles, médias – priorité: écoles -Jordanie: ateliers de travail -Liban: la DGA aide les privés dans les restaurations -Maroc: communication grand public et journées européennes du Patrimoine -Mauritanie: colloques, ateliers, séminaires -Oman: protection, conservation et plan quinquennal -Syrie: festivals, médias, presse |
| b <ul style="list-style-type: none"> Programmes éducation et information de population sur menaces sur patrimoine et application de la Convention. Programmes éducation et éveil du public Priorités de ce programme Mesures intégration valeurs dans programmes éducatifs. Détails | 5 4 5 | 3 3 | <p style="text-align: center;">Mesures d'éveil</p> -Irak: visites aux sites et musées des scolaires. -Jordanie: shows, séminaires, célébrations, festivals -Oman: visites scolaires guidées, brochures -Tunisie: Mois du Patrimoine |
| c <ul style="list-style-type: none"> L'Etat partie participe-t-il au Projet spécial sur la Participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial? | 5 | | <p style="text-align: center;">Mesures d'intégration</p> -Irak: écoles primaires et secondaires -Jordanie: sensibilisation des écoles prévue -Liban: programmes inclus dans cours d'histoire -Mauritanie: patrimoine intégré à programmes éducation -Tunisie: convention avec éducation nationale et actions ONG (intégration) -Yémen: programme dans les écoles primaires |

Les pays ayant soumis la Section I du rapport périodique sont au nombre de 10 sur 12 Etats ayant des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Les 2 rapports manquants sont ceux de l'Algérie et de la Libye.

Tous les rapports répondent sur les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation du public. Les moyens de ces actions sont les mass média (presse, Radio, T.V.), les visites scolaires, les documentaires, les brochures, les conférences, etc. Toutes les tranches de la société sont visées et plus particulièrement les scolaires. Les acteurs principaux sont le plus souvent l'Etat et la société civile. Cependant, le phénomène n'a pas atteint la même ampleur dans tous les pays. Il est loin d'être au même niveau d'influence et d'impact sur la société. La différence est parfois importante entre les pays qui disposent d'une longue expérience dans ce domaine (programmes d'éducation scolaire et manifestations régulières de sensibilisation du public) et les autres qui doivent faire des efforts importants pour mettre en œuvre une vraie politique d'éducation et de sensibilisation.

Parmi ces pays, citons le mois du patrimoine en Tunisie (18 Avril- 18 Mai) et en Algérie, les manifestations lors des journées mondiales des Monuments et des Sites (18 Avril) et des Musées (18 Mai) au

Maroc, qui sont célébrées en même temps que les journées du Patrimoine en Europe.

Malgré ces différences, seuls deux pays ont répondu affirmativement à la question sur l'existence de programmes d'éducation et d'information sur les menaces pesant sur le patrimoine. Sur l'application de la Convention pas de réponses positives. Egalement, pas de réponses positives sur les mesures d'intégration des valeurs du P.M. dans les programmes éducatifs.

Les mesures d'intégration citées sont les programmes et les manuels d'enseignement scolaire et universitaire, dans lesquels quelques pays disent avoir inséré (notamment dans les cours d'histoire), les valeurs du patrimoine national (Liban, Irak, Tunisie...). D'autres pays ont manifesté leur intention de le faire (Yémen, Mauritanie...) ou de consolider l'existant (Syrie, Jordanie, Maroc...).

Concernant la participation au projet spécial sur la participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial cinq pays ont répondu par l'affirmative.

Rapports Périodiques - Section II

ETAT DE CONSERVATION DES BIENS DE LA REGION ARABE

ANALYSE ET SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES BIENS INSCRITS

10. Introduction

Comme exposé ci-dessus, le présent document d'analyse portera sur seulement 36 rapports Section II reçus. L'Algérie n'a envoyé les rapports sur la Casbah d'Alger et la Vallée du M'zab que le 07/11/2000 et aucun rapport sur le TassiliN'Ajjer. La Mauritanie a aussi envoyé en retard son rapport sur le site naturel du Banc d'Arguin (10/10/2000), Oman n'a envoyé aucun rapport sur Bat, Al Khutm, Al Ayn et la Tunisie, n'a pas non plus envoyé de rapports sur la Médina de Sousse et le site naturel d'Isckoul.

Le bilan sur les 44 sites inscrits par les pays arabes avant 1993 est le suivant : 39 rapports reçus au 7/11/2000. 5 rapports non reçus, y compris Jérusalem pour des raisons évidente d'actualité. Soit 90% de rapports sur le total attendu.

En conséquence, les rapports suivants seront inclus dans l'analyse ci-après :

1. Algérie : 4 sites (Kala des Béni Hammad, Timgad, Tipasa et Djemila)
2. Egypte : 5 sites (Le Caire islamique, Memphis, Thèbes, Nubie et Abu Mena)
3. Irak : 1 site (Hatra)
4. Jordanie : 2 sites (Petra et Qusair Amra)
5. Liban : 4 sites (Byblos, Tyr, Anjar et Baalbek)
6. Libye : 5 sites (Sabratha, Leptis Magna, Ghadames, Cyrene et Tadrart Acacus)
7. Maroc : 3 sites (Fès, Marrakech, Ksar Aït Benhaddou)
8. Sultanat d'Oman : 1 site (Bahla Fort)
9. Syrie : 4 sites (Damas, Alep, Bosra et Palmyre)
10. Tunisie : 5 sites (Tunis, Carthage, El Jem, Kairouan et Kerkouan)
11. Yémen : 2 sites (Sana'a et Shibam).

Les documents reçus sont essentiellement les questionnaires, accompagnés parfois (rarement), de documentation. Sur ce point, il sera nécessaire de relancer les administrations chargées du Patrimoine dans les différents pays, pour obtenir tous les documents manquants, si nécessaires pour la constitution d'une base de données cohérente et la plus complète possible.

Etat des réceptions et forme des rapports reçus:

SECTION II

| Etats Parties | Réception | Plans | Etude/bibliographie | Divers |
|-----------------|------------|--------------------------|-----------------------|-----------------|
| ALGERIE | | | | |
| Beni Hammad | 29/08/2000 | Plan général + 7 détails | | 9 photos |
| Timgad | 22/08/2000 | Plan général + 7 détails | | 8 photos |
| Tipasa | 22/08/2000 | Plan général + 7 détails | | 10 photos |
| Djemila | 29/08/2000 | Plan général + 7 détails | | 9 photos |
| Vallée du Mzab | 07/11/2000 | Plan généraux | 13 études sur le site | Photos et Cdrom |
| Casbah d'Alger | 07/11/2000 | 7 plans généraux | | 14 photos |
| Tassili N'Ajjer | Non reçu | | | |

| Etats Parties | Réception | Plans | Etude/bibliographie | Divers |
|-------------------|------------|---------------------------|---|-----------------|
| EGYPTE | | | | |
| Le Caire | 22/09/2000 | | Réhabilitation Caire historique | |
| Memphis | 22/09/2000 | | | |
| Thebes | 22/09/2000 | | | |
| Nubie | 22/09/2000 | | | |
| Abu Mena | 22/09/2000 | | | |
| IRAK | | | | |
| Hatra | 25/09/2000 | | 2 livres sur Hatra | |
| JORDANIE | | | | |
| Petra | 03/09/2000 | | Workshop à Patra Status report on preservation | |
| Qusair Amra | 03/09/2000 | | Tourist statistics Visitors house plans Restauration report Protection plan Activity report 97 | |
| LIBAN | | | | |
| Byblos | 10/08/2000 | Plan général | Brochure touristique | 8 photos |
| Tyr | 10/08/2000 | Plan général | Brochure touristique | 11 photos |
| Anjar | 10/08/2000 | Plan général | Brochure touristique | 8 photos |
| Baalbek | 10/08/2000 | Plan général | Brochure touristique | 6 photos |
| LIBYE | | | | |
| Leptis Magna | 15/09/2000 | | | |
| Sabratha | 15/09/2000 | | | |
| Cyrene | 15/09/2000 | | | |
| Tadrart Acacus | 15/09/2000 | | | |
| Ghadames | 15/09/2000 | | | |
| MAROC | | | | |
| Fez | 04/09/2000 | | Schémas directeur | |
| Marrakech | 04/09/2000 | | Bibliographie Schémas directeur Plan général Plan d'aménagement Etude aménagement territoire Statistiques hotelières | 68 diapositives |
| Aït Ben Haddou | 04/09/2000 | 4 plans état conservation | | 13 photos |
| MAURITANIE | | | | |
| Banc d'Arguin | 10/10/2000 | | | |
| OMAN | | | | |
| Bahla Fort | 03/09/2000 | | | |
| Bat, Al Khutm | Non reçu | | | |
| SYRIE | | | | |
| Damas | 10/09/2000 | | | |
| Bosra | 10/09/2000 | | | |
| Palmyre | 10/09/2000 | | | |
| Alep | 10/09/2000 | | | |
| TUNISIE | | | | |
| Médina Tunis | 29/09/2000 | | | |
| Carthage | 29/09/2000 | | | |
| El Jem | 29/09/2000 | | | |
| Ichkeul | Non reçu | | | |
| Kerkuane | 29/09/2000 | | | |
| Médina Sousse | Non reçu | | | |
| Kairouan | 29/09/2000 | | Aperçu historique | |
| YEMEN | | | | |
| Sana'a | 29/07/2000 | | | 5 photos |
| Shibam | 29/07/2000 | | | |

11. Identification des biens du Patrimoine culturel et naturel

11.1. Données au moment de l'inscription

| | | Réponse | Non réponse | Observations relevées |
|---|--|--------------------------|-------------|--|
| a | justification de l'inscription | Reprise de texte 94% | 6% | <ul style="list-style-type: none"> • Fès (Maroc) n'a pas répondu • Les 4 sites syriens proposent une modification de la Justification de l'inscription |
| b | critères retenus par Comité | Reprise de texte 100% | | <ul style="list-style-type: none"> • Carthage propose de rajouter le critère (iv) aux critères retenus pour l'inscription |
| c | Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation | Reprise de texte 50% | 14% | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observations faites par l'ICOMOS pour 11% des réponses |
| d | Observations CPM lors de l'inscription | Reprise de texte 61% | 39% | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observations faites par le CPM pour 8% des réponses |
| e | Vos réactions à ces observations | Réactions 64% | 36% | Dans les réactions: <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des recommandations dans 44% des cas, sans commentaires. • Les 20% autres reflètent des inquiétudes sur l'état actuel de conservation • Shibam (Yemen), exprime des regrets pour non inscription du Wadi Hadramout. |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

Tous les responsables de sites n'avaient pas connaissance des dossiers d'inscription. Nous avons dû remettre des copies de ces dossiers à tous.

Ce chapitre a pour but de rappeler les critères, les évaluations et les recommandations faites au moment de l'inscription. Ceci dans le but de permettre aux rédacteurs des rapports de faire une comparaison avec l'état actuel du site. C'est pourquoi, les réponses aux questions a, b, c et d sont des reprises telles quelles des dossiers d'inscription.

Pour la question (e), les rédacteurs étaient invités à commenter les éléments contenus dans les dossiers d'inscription.

A l'analyse, il ressort que plus de la moitié des rédacteurs ne répondent pas aux questions [c], (d) et (e). Ceci montre soit qu'ils n'ont pas su reprendre les observations, soit qu'ils ont eu du mal à analyser le dossier, soit enfin qu'ils n'en ont pas eu connaissance.

Enfin, à ce stade, 20% des rédacteurs ont fait part d'inquiétudes sur l'état de conservation de leurs sites.

11.2. Actualisation de la déclaration de valeur

| | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées | |
|---|--|-----|-------------|-----------------------|--|
| a | Si la déclaration de valeur reflète les valeurs de PM du bien | 97% | 3% | | <ul style="list-style-type: none"> • Sabratha (Libye) a répondu non |
| b | Nécessité nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription | 8% | 89% | 3% | <ul style="list-style-type: none"> • Les sites libyens de Leptis Magna, Ghadames et Tadrart Acacus estiment nécessaire une nouvelle révision, sans expliquer pourquoi |
| c | - La délimitation de la zone tampon est-elle appropriée - La délimitation du bien est-elle appropriée | 80% | 17% | 3% | Les réponses négatives sont: <ul style="list-style-type: none"> • Pour la zone tampon: Le Caire (Egypte), Tunis (Tunisie) et La Kalaa des Beni Hammad (Algérie). • Pour le bien: Cyrène, Leptis Magna, Ghadames (Libye), Marrakech (Maroc) et Timgad (Algérie). |
| d | Une révision ou une extension des limites doit-elle être envisagée. | 9% | 80% | 11% | Réponses rarement cohérentes et conséquentes avec celles qui précèdent, car la majorité ne souhaite pas réviser les limites, malgré le constat en [c] de leurs insuffisances |
| e | Nouvelle déclaration de valeur, si nécessaire | 30% | 47% | 23% | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessaire: pour Marrakech (Maroc), Hatra (Irak), Tadrart Acacus, Ghadames, Cyrène (Libye), Timgad, La Kalaa des Beni Hammad, Tipasa (Algérie), Car-thage (Tunisie). • 30% des sites proposent de nouvelles Déclarations de Valeur: Tadrart Acacus la justifie par de nouvelles découvertes, Ghadames par la disparition d'immeubles et tous les sites égyptiens une amélioration de leurs déclarations de valeur. |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard. Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

Il est à noter que les dossiers d'inscription des sites antérieurs à 1993, ne contiennent pas, dans un certain nombre de cas, de vraies déclarations de valeur. Par ailleurs, cette notion, élément essentiel pour justifier l'inscription et adopter les critères, ne semble pas être comprise dans la majorité des cas et les réponses reflètent cette

incompréhension et montrent une confusion entre la déclaration de valeur et des considérations historiques générales sur les sites. De ce fait, les réponses pour (a) et (b) semblent peu crédibles et perdent, de ce fait, toute valeur objective.

COMMENTAIRES

1. Bien qu'estimée en (b) non nécessaire pour les sites égyptiens, une nouvelle déclaration de valeur est proposée sous la forme d'améliorations à la D.V. actuelle.
2. Dans le cas de Petra, le rédacteur a même insisté sur la nécessité de réviser tout le dossier d'inscription.
3. En [c] et (d), il ressort que 17% des sites estiment que leurs limites ne sont pas appropriées.
4. La confusion relevée concernant la notion de déclaration de valeur mérite d'être soulignée, puis discutée et approfondie avec les Etats parties.

12. Déclaration d'authenticité / intégrité

| | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées | Remarques | |
|---|--|-----|-------------|-----------------------|---|--|
| a | évaluation si l'authenticité /intégrité du bien à l'inscription est encore d'actualité | 69% | 12% | 19% | . | Les réponses négatives reflètent l'existence de changements dans ces valeurs, même si elles ne sont pas clairement formulées. |
| b | Changements de l'authenticité / intégrité du bien actuellement: | | | | Deux types de changements signalés: <ul style="list-style-type: none"> • Négatifs dus à l'homme et /ou la nature: Alep, Damas (Syrie), Marrakech (Maroc), Cyrène, Tadrart Acacus, Ghadames (Libye), Timgad, Tipasa (Algérie), Tunis (Tunisie), Sana'a (Yemen). Ils ne sont toutefois, pas suffisamment profonds pour porter atteinte au caractère d'authenticité et intégrité du bien. • Positifs: dispositions légales, travaux de restauration et de mise en valeur favorisent le maintien de l'authenticité/intégrité : Kairouan, Kerkouane (Tunisie), Fort de Bahla (Oman), Sabratha (Libye), Djemila (Algérie), etc. | Les facteurs positifs et négatifs peuvent se combiner dans un même site pour créer à la fois des conditions favorables au maintien des valeurs et des conditions défavorables qui peuvent se transformer parfois en véritables périls menaçant le bien. Cette situation de déséquilibre ou d'équilibre instable peut être constatée dans la majorité des biens comme le prouvent les analyses faites ci-après au point. II.6. (Suivi). |
| | 1.Changements authenticité / intégrité dans un proche futur - Pourquoi | 14% | 81% | 5% | | |
| | 2.Modifications authenticité /intégrité depuis l'inscription | 17% | 72% | 11% | | |
| c | Les valeurs ayant permis l'inscription, maintenues ou pas | 89% | | 11% | <p>Changements et menaces signalés:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Alep (Syrie): un quartier supprimé; 2. Shibam (Yemen): dégradation de la ceinture verte; 3. Marrakech (Maroc): regrets car surélévations, constructions anarchiques nombreuses 4. Qusair Amra (Jordanie): autoroute 150 m du site et station pompage à 40 m 5. Cyrène (Libye): menaces mixtes facteurs climatiques et visiteurs; 6. Tadrart Acacus (Libye): nuisances de l'industrie pétrolière; 7. Ghadames (Libye): négligence des anciennes bâtisses et abandon de la ville; 8. Timgad (Algérie): absence de soins et sur-exploitation touristique; 9. La Kalaa des Beni Hammad (Algérie): pas d'entretien et monuments menaçant ruine 10. Tipasa (Algérie): 80% des valeurs sont maintenues. "L'érection en périphérie du site du bâtiment du chef lieu de la Wilaya, porte atteinte à l'image physique du bien. La carence législative a favorisé la poussée de l'urbanisation vers la zone tampon". <p>Enfin, le conservateur demande l'inscription du site sur la liste du PM en péril et le lancement d'une campagne internationale de sauvegarde.</p> <ol style="list-style-type: none"> 11. Anjar (Liban): présence militaire. (détails en II.6.); | |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.

Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

Les notions d'authenticité - intégrité sont le plus souvent confondues avec l'état de conservation (bon, moins bon ou inquiétant). Rares sont les réponses claires à ces questions: tendance à évoquer plutôt l'état actuel du site que son état au moment de l'inscription, que les rédacteurs ne connaissent pas pour la plupart.

Même si le sens des questions posées n'est pas vraiment compris, il en ressort déjà une inquiétude non dissimulée sur l'état de conservation des sites notamment à la question (b).

En effet, les réponses reflètent encore plus nettement l'existence de changements à l'authenticité intégrité des sites, soit 31% en ajoutant aux changements actuels, ceux prévisibles. Ceci montre bien que l'état de conservation de ces sites est préoccupant.

Les non-réponses à la question [c] marquent bien l'embarras des rédacteurs. Dire non pourrait provoquer, dans leur esprit, un processus de déclassement de leurs sites de la liste du PM.

Enfin, il est intéressant de noter les distorsions entre les réponses fournies en (a) et (c). Ces 2 questions sont identiques et reçoivent des réponses différentes dans 20% des cas. Cela illustre l'inquiétude des rédacteurs sur l'état de conservation. Toutefois, ils n'osent pas se déterminer quant aux éventuels changements des valeurs depuis l'inscription.

Pour les conditions favorables ou défavorables, voire l'analyse détaillée au point II.6. (Suivi).

CONCLUSION GENERALE SUR LES DECLARATIONS DE VALEUR ET D'AUTHENTICITE / INTEGRITE

Malgré les carences et les périls constatés, avoués ou non avoués (20% des non réponses hors les 7 biens (19%), n'ayant pas fourni de rapports), il n'est pas fait mention de pertes irréversibles de valeurs depuis l'inscription, susceptibles d'entraîner la mise en œuvre d'une procédure de déclassement immédiat de certains de ces biens, même

les plus menacés. Cependant, outre Tipasa, dont les responsables envisagent son inscription sur la liste du Patrimoine mondial en péril, un certain nombre d'autres sites seraient également à inscrire, sous réserve de vérifications ultérieures.

PROPOSITIONS et RECOMMANDATIONS

A propos des données au moment de l'inscription: Fournir aux Etats parties les informations manquantes sur les données au moment de l'inscription et assister ceux qui le demandent à mettre à jour les anciens formats d'inscription.

Des crédits du Comité pourraient être consacrés à cet objectif dans le cadre d'une planification étalée sur 5ans.

A propos de la déclaration de valeur: Envisager la tenue d'un séminaire régional animé par les experts du C.M.P. pour approfondir la notion de "déclaration de valeur, ainsi que les principes et critères de l'authenticité - intégrité.

A propos de la déclaration d'authenticité / intégrité: De même que pour la déclaration de valeur, organiser un séminaire régional sur l'authenticité / intégrité.

13. Gestion

13.1 Cadre Juridique et Institutionnel

| | OUI | Observations relevées | Remarques |
|---|--------------|--|--|
| a | 100% 100% | <p>PROPRIETE: -Les sites archéologiques, sont propriété de l'Etat et parfois privés. -Pour les villes historiques la propriété est partagée selon, entre privés, Etat, régions et communes et Awqaks.</p> <p>STATUT LEGAL: L'Etat premier responsable direct ou indirect des actions de protection, gestion et planification. Il est représenté par des organismes spécialisés (Direction, Institut, Agence...) sous tutelle des ministères de la Culture ou au Sultanat d'Oman, le Ministère des Biens Culturels et de l'Environnement.</p> <p>CADRE JURIDIQUE: Toujours la loi nationale sur Antiquités et Musées. La responsabilité du patrimoine (domaine d'Etat), est parfois partagée avec les régions et les communes.</p> <p>CADRE INSTITUTIONNEL: Les Biens inscrits sur la liste du P.M, outre les lois strictement patrimoniales les classant au niveau national, peuvent faire l'objet de mesures de protection ou de sauvegarde au niveau régional et communal, dans le cadre de plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme.</p> | <p>CADRE JURIDIQUE: En Tunisie, la loi a été améliorée en Code du Patrimoine (1994), comprenant des clauses de sauvegarde des cités historiques, à statuts et dispositifs de protection spécifiques. La nouvelle loi algérienne de 1998 est elle aussi en net progrès par rapport aux lois précédentes.</p> <p>CADRE INSTITUTIONNEL: La mixité des mesures présente des avantages mais aussi des inconvénients, tels les conflits d'autorité pouvant surgir au moment de prises de décisions et de l'élaboration de stratégies communes.</p> |
| b | 89% | <p>Presque tous les biens inscrits sur la liste du P.M. font l'objet de mesures de préservation des valeurs pour lesquelles le Comité du P.M. les a inscrites.</p> <p><i>Ces mesures sont:</i> juridiques, programmes de restauration et de mise en valeur et études pour de futurs plans de gestion ou de stratégies globales de sauvegarde, d'intégration économique et de développement touristique.</p> | <p>A de rares exceptions, les actions concrètes et permanentes, sont les mesures classiques de protection juridique, renforcement du gardiennage et du contrôle d'accès ainsi que les opérations plus ou moins systématiques de restauration, réhabilitation et mise en valeur. Les plans de gestion, de sauvegarde et de mise en valeur, sont pour la plupart, prévus ou en cours d'élaboration.</p> |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

Question (a)

Pas d'évaluation de l'efficacité des mesures existantes. Les réponses se limitent à décrire l'existant.

Question (b)

89% des sites annoncent des mesures de préservation des valeurs. La conscience de la nécessité d'élaborer des plans de gestion existe aussi, mais les responsables n'ont pas de réelles connaissances sur leurs modalités et n'ont en général, pas les moyens pour les élaborer et les mettre en oeuvre.

13.2 Gestion et Planification

| | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées | Remarques |
|---|-----|-----|-------------|---|--|
| a <ul style="list-style-type: none"> Changements notables depuis l'inscription 1-Le mode de propriété 2-Le statut légal 3-Les mesures de protection 4-Les limites 5-Les moyens mis à disposition • Niveau d'exercice de la gestion du bien 6-sur le site 7-dans la région 8-depuis l'administration centrale | 22% | 28% | 50% | <p>Mode de propriété: Pas de changements notables signalés. Les non-réponses sont à assimiler avec les Non.</p> <p>Statut légal: La plupart des réponses informent de non changements depuis l'inscription du bien, notamment : Sana'a et Shibam (Yémen), La Kalaa des Beni Hammad, Timgad, Tipasa (Algérie), etc.</p> <p>Les limites: En Algérie, Liban et Syrie, des mesures d'expropriation ou légales ont été prises pour une meilleure délimitation des biens ou des zones tampons.</p> | <p>Mode de propriété:</p> <p>-<i>Nombreuses expropriations dans les sites archéologiques de Bosra et Palmyre (Syrie).</i></p> <p>-<i>A Shibam (Yemen), dénationalisation des biens.</i></p> <p>Statut légal:</p> <p><i>Les améliorations sont:</i></p> <p>-A Carthage - Tunisie (décret de 85 et arrêté 96).</p> <p>-En Syrie, loi amendée, renforcement des mesures de protection en faveur de la D.G.A.M.</p> <p>-En Algérie (loi de 1998).</p> <p>-A Byblos et Baalbek (Liban), Damas (Syrie), Petra (Jordanie) et Fès (Maroc), mesures municipales de meilleur contrôle des permis de construire.</p> |
| | 19% | 22% | 59% | | |
| | 44% | 17% | 39% | | |
| | 22% | 25% | 53% | | |
| | 33% | 8% | 59% | | |
| | 50% | | 50% | | |
| | 25% | | 75% | | |
| | 36% | | 64% | | |
| b <p>Documentation pertinente jointe:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-Textes juridiques, 2-Plans de gestion et/ou plans de travail (annuels) administration et entretien du bien. 3-Plan de conservation 4-Plans des autorités (nationales, locales, régionales) 5-Plan de développement touristique | 14% | 3% | 83% | <p>Dispositifs de gestion :</p> <p>-<i>Absence quasi générale de véritables plans de gestion. Le plus souvent prévus, jamais en cours de mise en œuvre.</i></p> <p>-<i>Autres dispositifs cités: programmes de restauration, de mise en valeur ou mise en place de structures locales nouvelles de gestion et de suivi, parfois spécifiques au site, insuffisamment dotées en personnel qualifié.</i></p> | <p>Dispositifs de gestion décrits :</p> <p><u>Algérie:</u> Kalaa Beni Hammad, Timgad et Djemila, "plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme". Djemila, "plan permanent de sauvegarde".</p> <p><u>Liban:</u> Byblos "un plan de Conservation", Anjar un plan de "développement touristique" et Baalbek et Tyr, une "étude de réhabilitation".</p> <p><u>Egypte:</u> Le Caire Islamique, "une carte des risques" et Memphis des "dispositifs de conservation".</p> <p><u>Maroc:</u> "plan de développement" à Ksar Aït Ben Haddou, à Fès "plan d'aménagement" à valider.</p> <p><u>Tunisie:</u> Carthage, "mesures d'aménagement" cadre District de Tunis, plan vert et parc archéologique.</p> |
| | 19% | | 81% | | |
| | 42% | 17% | 41% | | |
| | 42% | 8% | 50% | | |
| | 22% | 11% | 67% | | |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard. Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

- En (a), les moyens mis à disposition ont changé pour 33% des sites et 50% n'ont pas répondu. Les réponses reflètent le plus souvent une diminution de ces moyens, voire une insuffisance criante. Seuls le Maroc et la Tunisie font part de moyens améliorés.
 - En (b), les réponses ne reflètent pas le niveau de la documentation reçue. La majorité n'ont fourni aucun document.
- Textes juridiques reçus: Maroc, Liban, Yémen et Tunisie
 - Plans de gestion reçus, aucun document,
 - Plans divers, de conservation, d'aménagement, quinquennal ou touristique reçus: Fès et Marrakech (Maroc), Le Caire (Egypte), les sites jordaniens et yéménites.

13.3 Plan de Gestion du site et déclaration des objectifs

| | | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées | Remarques |
|---|---|------|-----|-------------|---|--|
| a | <p>1-Si plan de gestion fonctionnel existe, le joindre en annexe.</p> <p>2-Un plan de gestion en préparation - en cours de mise à jour</p> <p>Si oui, le plan tient-il compte de:</p> <p>3-population locale consultée</p> <p>4-ressources humaines existant</p> <p>5-ressources financières réelles</p> <p>6-formation du personnel</p> <p>7-zonation usages multiples site</p> <p>8-zone tampon définie</p> <p>9-Suivi régulier du site</p> | 12% | 50% | 38% | <p>Plan de gestion: "instrument fondamental de gestion du site destiné à organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien", il est inexistant pour 88% des sites. Il est toutefois annoncé en élaboration par une majorité.</p> <p>-Dans pratiquement tous les cas, sont relevées des difficultés, parfois insurmontables, rencontrées au moment de son élaboration : difficultés techniques, juridiques, financières, méthodologiques, etc</p> <p>-La consultation des populations des sites ou leur voisinage immédiat dans l'élaboration des plans de gestion est peu usitée (19%).</p> | <p>Plan de gestion: -Seuls Cyrène, Sabratha, et Leptis Magna en Libye, parlent d'un plan de gestion fonctionnel (?) avec actions de suivi et révisions tous les 5ans. Pas d'analyse, synthèse ou texte intégral fournis en annexe.</p> <p>-Petra: mise en œuvre du plan annoncée pour janvier 2001.</p> <p>-Carthage: plan en cours d'approbation sous forme de plan de conservation et de mise en valeur.</p> <p>-Le Caire: nulle mention de plan de gestion.</p> <p>-Ailleurs, le plan serait en cours d'élaboration, <i>Les difficultés d'élaboration ont été de véritables freins pour son achèvement:</i></p> <p>Tunis, Kairouan (Tunisie), Damas, Alep (Syrie), Sanaa, Shibam (Yémen) etc. – Appel à la coopération bilatérale: Le GTZ à Alep et à Shibam, l'IFAPO à Palmyre...) ou à l'aide de l'UNESCO, du PNUD et d'autres organismes internationaux.</p> <p>Ressources financières : -Elles sont prises en compte, mais pour constater leurs raretés et leurs insuffisances.</p> |
| b | <p>Mise en œuvre en fonction de :</p> <p>1-législation spécifique</p> <p>2-Organisme responsable</p> <p>3-Implication population locale dans mise en œuvre</p> <p>4-Evaluation du plan de gestion</p> <p>5-Périodicité révisions</p> | 28% | 50% | 50% | <p>Les populations sont rarement impliquées dans les opérations de conservation et de mise en valeur, notamment dans le cadre des villes historiques.</p> | <p>Les plans de gestion n'existant pas, leur mise en œuvre n'est pas d'actualité, même pour les sites libyens qui ont signalé l'existence de tels plans.</p> |
| c | <p>1-Support financier pour mise en œuvre du plan de gestion</p> <p>2-Obstacles à la mise en œuvre</p> <p>3-Date de mise en œuvre du plan de gestion courant</p> <p>4-Organisme responsable du bien</p> | 100% | | | | <p>Nous avons relevé que les obstacle majeurs pour tous les sites sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>l'insuffisance</i> du nombre et des compétences du personnel, • <i>les financements</i> toujours insuffisants et en diminution dramatique. |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.

Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

Ce sont souvent les directions des Antiquités qui ont la charge de préparer les plans de gestion. Ce qui n'est pas sans leur poser de difficiles problèmes de compétence et d'expérience dans un domaine qui demeure assez pointu et relativement peu étudié même dans les

pays considérés avancés. La gestion des sites archéologiques et celle des villes historiques n'a pas encore, dans plusieurs pays, bénéficié de toute l'attention des conservateurs ni des aménageurs et encore moins des responsables nationaux et locaux. Ceci se traduit surtout, à

travers les réponses, par un manque de précision ou une totale incompréhension de ce que peut signifier réellement et concrètement un tel plan; d'où le malaise qui se dégage de la lecture de cette partie des rapports et qui met en exergue, le besoin pressant d'expliquer

davantage et mieux clarifier **les objectifs, les méthodes et les moyens d'actions** qu'impliquent l'étude de la mise en œuvre de tout plan de gestion quel que soit le nom qui lui est attribué.

RECOMMANDATION

Organiser des séminaires et des stages de formation de courte durée à l'intention des responsables directement impliqués dans la gestion des sites afin de les initier aux méthodes et techniques d'élaboration

et de mise en œuvre des plans de gestion des sites: archéologiques, villes historiques et sites naturels. Une documentation appropriée doit être préparée d'avance et distribuée aux bénéficiaires.

13.4 Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

| | Fourni | Non réponse | Observations relevées | Remarques | |
|---|---|-------------|--|---|--|
| a | -Ressources humaines -Niveaux d'encadrement : -Personnel d'exécution | 83% | 17% | <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de cadres (architectes, archéologues, administrateurs...) et de personnel d'exécution, de maintenance, contrôle et gardiennage a été donné par 83% des rapports. Il est jugé en grande majorité insuffisant en nombre mais surtout en qualité professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> Sabratha, Tadrart, Acacus (Libye), Carthage, El Jem (Tunisie), Le Caire et Memphis (Egypte), ne donnent pas de réponses. Le Fort de Bahla est le seul à qualifier son personnel de bon et suffisant. |
| b | -Ressources financières -Sources, de financement -Revenus issus de la gestion | 83% | 17% | <p><u>Sources de financements:</u> A l'exception d'El-Jem (Tunisie), qui ne donne pas d'informations, toutes les réponses tentent de préciser la provenance de leurs ressources.</p> <p><u>Revenus de la gestion:</u> <i>Les droits d'entrées:</i> Le Caire, Nubie (Egypte), Qusayr Amra, Petra (Jordanie), Cyrène, Sabratha (L-ibye). -En <i>Algérie</i>, (Qalâa des Béni Hammad, Timgad, Djemila, Tipasa), ils sont versés à l'Agence Nationale de Protection des Sites et des Monuments Historiques. -En <i>Tunisie</i>, ils sont versés à l'Agence Nationale du Patrimoine et du Développement Culturel et investis dans des projets relevant du patrimoine et du développement culturel.</p> | <p>Ressources financières: Hors le Yémen, aucun chiffre n'est fourni pour évaluer le niveau réel des budgets.</p> <p>Sources des financements: -Essentiellement, <i>budget de l'Etat</i>, par Ministère de la Culture, subsidiairement les régions et les communes, notamment les sites à forte présence humaine ou à dominance urbaine. -Très partiellement par des Associations, des Fondations et des privés. -En appoint, par des Missions étrangères, notamment les fouilles et recherches historiques et archéologiques. <u>Autres sources:</u> La Banque Mondiale, les Agences UN, telles l'UNESCO, le PNUD, le Fonds arabe de Développement économique et social (FADES), l'organisation des Villes arabes.</p> |
| c | -Besoins formation personnel -Formations souhaitées | 100% | <p>Tous les rapports mettent l'accent sur des besoins urgents en formation et assistance technique dans tous les domaines: sciences et techniques du Patrimoine, gestion, entretien, mise en valeur et exploitation des Biens.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les nomenclatures des métiers et professions présentées par chaque site sont rarement quantifiées. Elles ne semblent pas reposer sur des enquêtes qui, outre les types de métiers ou de disciplines, évaluent le nombre de professionnels à former à court, moyen ou long terme. | <p>Besoins en formations: -Techniciens haut niveau en restauration monuments et objets: structures en pierres, constructions en terre, bois, plâtre, mosaïstes, céramistes, et direction de chantiers. -Conservation des monuments et des sites -Gestion urbaine et des sites en général -Techniques de fouilles terrestres et sub aquatiques -Informatique et bases de données. -Questions juridiques</p> <p>Types de formations souhaitées: -formations courtes: séminaires, stages, tables-rondes de remise à niveau du personnel local ou de perfectionnement des jeunes recrues. -formations longues: acquis connaissances et expériences fondamentales pour tous les métiers.</p> | |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard. Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

Les ressources financières, quelle que soit leur provenance, sont jugées à l'unanimité, insuffisantes ou très insuffisantes (à l'exception du Fort de Bahla). Il est remarquable de relever que le fait que ces biens soient classés sur le Patrimoine Mondial ne semble pas avoir contribué pour autant, à les doter de budgets conséquents. Ceci constitue, selon les rapports, un frein considérable pour le

développement d'une politique et d'une stratégie de conservation, de restauration et de mise en valeur.

Les plaintes sur le niveau insuffisant de formation du personnel ainsi que son nombre, émaillent les rapports dans presque tous les chapitres. Cette situation démontre les difficultés rencontrées dans l'accomplissement des seules tâches de conservation habituelles des sites.

13.5 Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

| | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées | Remarques |
|---|-----|-----|-------------|---|---|
| a | | | | | |
| Protection et conservation: | | | | | |
| 1-Sources d'expertise et de formation aux techniques | 58% | 17% | 36% | <p><i>Sources d'expertise et de formation:</i> Les Directions des Antiquité, les Instituts du Patrimoine et les Agences Nationales spécialisées collaborent avec les Universités nationales, les Instituts de Recherches et de formation professionnelle et les laboratoires des pays pour couvrir leurs besoins en formation continue ou sporadique. Les mesures de protection: celles menées au jour le jour, sans programmes réels, faute de moyens humains et financiers. Les politiques et programmes: ceux approuvés dans le cadre des budgets alloués, donc très limités. Les financements: L'origine en est seulement précisée. Seul le Yémen donne les détails des budgets annuels.</p> | <p>L'existence d'instituts spécialisés en sciences et techniques du patrimoine demeure assez exceptionnelle dans le monde arabe et même quand ils existent, ils sont loin de couvrir tous les domaines et de subvenir à tous les besoins.</p> <p>D'où le <u>besoin de formation à l'étranger surtout en Europe dans le cadre des relations bilatérales et multilatérales.</u></p> |
| 2-Mesures de protection et moyens de mise en œuvre | 58% | 3% | 36% | | |
| 3-Programmes locaux en place | 47% | 6% | 42% | | |
| 4-Politiques et programmes pour la sauvegarde du site | 53% | 11% | 36% | | |
| 5-Financements (origine, montant) | 44% | 6% | 53% | | |
| b | | | | | |
| 1-Assistance technique par système Nations Unies | 56% | 17% | 28% | <p>Pour faire face à ces carences, les responsables des biens inscrits sur la liste de P.M. font souvent appel aux experts étrangers et à l'assistance technique et scientifique tant bilatérale que multilatérale:</p> <p>1. Le plus souvent, appel est fait à L'UNESCO/WHC pour l'envoi de missions d'experts, de consultants ou des organes consultatifs (ICOMOS, ICCROM et UICN). Ceci à tel point qu'il serait fastidieux de tous les énumérer. En justification, les rapports rappellent que l'UNESCO a été à l'origine des campagnes internationales de Carthage, de Nubie, de Sana'a et de Tyr, couronnées de succès en Nubie et Carthage et avec un succès moindre, à Sana'a et Tyr. Ces campagnes ont au moins eu l'avantage de déclencher un vaste mouvement en faveur de la sauvegarde de ces sites.</p> <p>2. Il n'est pas non plus possible d'énumérer tous les programmes de coopération scientifique et technique dans le domaine de la sauvegarde des biens du P.M. de la Région arabe, réalisés dans des cadres bilatéraux et en partenariats avec France, Italie, Allemagne, Grande Bretagne, Suisse, Etats Unis etc. ou dans des cadres multilatéraux.</p> | |
| 2-Assistance technique fournie par coopérations bilatérales | 53% | 14% | 31% | | |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
 Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

Question (a)

Concernant la protection et conservation en (a), force est de constater que dans l'ensemble, les expertises sont largement insuffisantes aux niveaux locaux. A ce sujet, il nous semble très intéressant de signaler les trois cours de formation à long terme (Tunis, Alger, Rabat) organisés avec l'ICCROM, l'aide de

l'UNESCO (WHC) et d'autres organismes, fondations et institutions européens, pour former architectes et cadres scientifiques maghrébins spécialisés en conservation restauration. Ces cours sont à cet égard exemplaires. Il semble aujourd'hui urgent de s'en inspirer en pensant à la définition d'une stratégie de formation globale à l'échelle du monde arabe.

Question (b)

Les rapports montrent bien que la coopération inter-arabe reste encore très limitée, malgré l'intérêt évident que porte l'ALESCO au patrimoine des pays arabes. Toutefois, il faut signaler la fructueuse coopération existant depuis des années, entre le Sultanat d'Oman et le Maroc. Elle a permis la restauration de

plusieurs monuments Omanais dont le Fort de Bahla. Dans le rapport sur le Fort de Bahla, les Omanais, tout en se félicitant de cette coopération, ont exprimé le souhait d'améliorer leurs propres performances techniques et scientifiques pour atteindre, selon leur propre expression, les "standards internationaux".

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La formation et le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale constituent quelques-unes des plus grandes préoccupations des responsables des sites du Patrimoine Mondial de la Région arabe. Le comité du PM est ainsi invité à prêter une plus grande attention à cette préoccupation majeure

dont dépendra, dans une large mesure, l'avenir des biens arabes inscrits sur la liste du P.M. Une stratégie globale pour la formation et le renforcement des compétences professionnelles constitue un objectif prioritaire.

13.6 Etudes scientifiques, techniques et éducatives

| | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées | |
|---|---|-----|-------------|-----------------------|---|
| a | -études scientifiques, -Facilités sur site pour la recherche -Personnel compétent (techniciens, laborantins) | 17% | 83% | | <ul style="list-style-type: none"> • Peu de rapports citent des études scientifiques menées directement sur leurs sites. Celles qui sont citées sont des missions d'experts. • <i>Les carences en ressources humaines et matérielles scientifiques</i> sont soulignées partout en insistant le plus souvent sur le rôle positif de la coopération bilatérale qui pallie en quelque sorte ces graves lacunes. |
| b | Programmes de recherche/développement | 53% | 33% | 14% | <p>Parmi ces programmes, souvent en coopération bilatérale, citons notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Au Liban, à Tyr 6 programmes de recherches, deux à Byblos et un à Baalbek, en coopération avec l'IFAPO. -En Algérie, à la Kalaa des Beni Hammad, étude concernant le système d'irrigation, à Tipasa, des recherches archéologiques par les méthodes géophysiques et sismiques. -En Jordanie, à Petra, des étude de la biodiversité et l'hydrologie -En Tunisie, à El Jem, une recherche sur les amphithéâtres. |
| c | Les nouvelles techniques de gestion -équipement informatique -courrier électronique -Accès effectif au réseau internet -S.I.G. pour le site | 17% | 83% | | -17% des sites disposeraient de <u>nouvelles techniques de gestion</u> . <i>Il s'agit en réalité d'équipements informatiques, existant dans la majorité des sites</i> , même ceux ayant répondu négativement. Toutefois, Il n'existe nulle part de vraies bases de données. -Pour le <u>courrier électronique</u> , seuls trois sites en disposent sans avoir accès à Internet: Byblos et Anjar (Liban), Kairouan (Tunisie). -Pour le <u>SIG</u> , aucun site du P.M. n'en dispose. Il est en projet au Fort de Bahla (Oman) et sa réalisation est en progrès au Caire et à Memphis (Egypte). |
| d | Les activités éducatives -visites scolaires -Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires -politique Education environnement -politique Education sur P. culturel -thèmes, public visé, moyens | 90% | 100% | | <u>Aucun site n'a de véritables activités éducatives</u> . Seules les visites scolaires sont réellement attestées, mais rares sont les statistiques sur le nombre de visiteurs scolaires et étudiants: -En Irak: par centaines à Hatra, -En Syrie: réduites à Damas, Alep, Palmyre, Bosra, -Au Yémen: très réduites à Sanâa et Shibam, -Au Maroc: saisonnière à Ksar Aït Ben Haddou, -En Egypte: inexistantes au Caire, Memphis, Thèbes, Abou Mena, -En Jordanie: pas spécifiques au site à Petra. Les programmes éducatifs mentionnés et les <u>politiques de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine mondial cités sont les programmes normaux de l'éducation nationale</u> . Le Caire, Memphis et Thèbes (Egypte), évoquent le besoin de coopérer avec des instances internationales pour mettre en place de tels programmes et pour les promouvoir. |
| e | Information et sensibilisation -information grand public et résidents -transmission valeurs du PM aux résidents, aux visiteurs | 92% | 8% | | <u>Les actions</u> d'information et de renforcement de la sensibilisation, directement liées au bien, le plus souvent citées, <u>sont le fait des médias</u> (radio, T.V., journaux) <u>et de l'Etat</u> par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées (guides, dépliants, courts métrages, publications scientifiques, expositions, conférences, colloques, festivals... <u>D'autres actions</u> sont le fait <u>d'associations de défense du site</u> (Sauvegarde de la Médina en Tunisie par exemple), dont le poids et l'impact sont jugés différemment d'un site à l'autre. -En Egypte: Abou Mena ne serait pas connu par la population en tant que Patrimoine Mondial; -Au Yémen: l'information et la sensibilisation du public sont peu organisés et de faible portée. -Tipasa (Algérie) dispose d'une page web et la Médina de Tunis, en prépare une. |
| | | 6% | 94% | | |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

Question (a) et (b)

Les réponses aux questions sur les études scientifiques effectuées sur les sites du P.M. et sur les projets et programmes de recherches en cours ou envisagés ne semblent pas refléter entièrement la réalité. Outre le nombre relativement élevé de réponses négatives et de non réponses (83% pour les études, 47% pour les recherches) qui concernent parfois des sites unanimement connus pour avoir été l'objet de sérieuses études ou pour être encore l'objet de programmes de recherches, développement comme Fès, Carthage, Qusaïr Amra, etc., il est difficile d'imaginer des sites comme Ksar Aït Ben Haddou, Shibam, Thèbes ou Timgad ne possédant pas d'études scientifiques, ou qu'à la Kalaa des Beni Hammad il n'existe pas d'études autres que celles concernant le système d'irrigation et à Tipasa uniquement des recherches archéologiques par les méthodes géophysiques et

sismiques ou à Petra seulement sur des études de la bio-diversité et l'hydrologie ou à El Jem seule la recherche sur les amphithéâtres.

Question [c]

Quant au recours aux nouvelles techniques telles que l'informatisation de la gestion, les bases de données, l'utilisation du courrier électronique, l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG, il est encore au stade embryonnaire et pour l'instant seuls les sites égyptiens donnent un espoir d'amélioration.

Question (e)

Enfin, la transmission des valeurs du P.M. sont quasiment inexistantes et doivent faire l'objet de campagnes de sensibilisation des responsables aux plus hauts niveaux.

RECOMMANDATIONS

Concernant la recherche scientifique

Promouvoir les activités de recherches scientifiques et plus précisément les études de conservation, mise en valeur et intégration des biens sur les plans socio-économiques et culturels. Des colloques et des stages de formation dans ces domaines à l'intention des responsables des biens pourraient être programmés dans les 5 années à venir en coopération avec le Comité du P.M. et les Etats parties qui le désirent

Concernant les activités éducatives

(Voir la précédente).

Concernant l'information et la sensibilisation

Elaborer des programmes de promotion de la Convention en collaboration avec les Etats parties et surtout les responsables des biens et veiller à leur mise en œuvre ainsi que des programmes éducatifs de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine mondial.

13.7 Questions diverses

| | | OUI | NON | Non réponses | Observations relevées |
|---|--|-----|-----|--------------|--|
| a | <ul style="list-style-type: none"> • plaque indiquant que PM • manifestations et expositions; • centre info/interprétation pour les visiteurs • Musée de site • Sentiers de découverte • Structures hôtelières • aires de Stationnement • Toilettes • centre de Soins d'urgence • Personnel et formation reçue • matériels d'information • journées portes ouvertes • actions de communication • rôle du classement au PM dans tous ces programmes et activités. | 39% | 44% | | <p>39% des sites mentionnent l'<u>existence d'un logo P.M.</u> Très rares sont les sites qui disposent d'une signalisation appropriée annonçant à l'extérieur l'accès à un site classé P.M. (Carthage, Anjar, Baalbek, Tyr, Petra, Qusair Amra seulement).</p> <p>Les structures d'accueil sont souvent existantes, mais celles dotées de matériel d'information et de communication sont pour la plupart jugées insuffisantes et inadéquates.</p> <p><u>Le classement sur la liste du P.M. ne semble pas avoir joué un grand rôle</u> dans les activités d'information et de sensibilisation. Il n'a pas non plus eu les effets souhaités sur le public. L'influence du classement est jugée:</p> <p>-Pas claire (sites syriens, marocains) -Inexistante (sites algériens) -Par contre jugée "positive" à La Kalaa des Beni Hammad (Algérie) -"Très bénéfique" à la Médina de Tunis -A "provoqué un plus grand nombre de visiteurs" à Leptis Magna (Libye).</p> <p>Enfin, à Tyr (Liban), Hatra (Irak), Petra et Qusair Amra (Jordanie), on ne donne aucune réponse à la question.</p> |
| | | 14% | 6% | | |
| | | 44% | 33% | | |
| | | 53% | 22% | | |
| | | 28% | 22% | | |
| | | 67% | 6% | | |
| | | 78% | 3% | | |
| | | 64% | 3% | | |
| | | 56% | 17% | | |
| | | 33% | 19% | | |
| | | 64% | 6% | | |
| | | 28% | 19% | | |
| | | 61% | 17% | | |
| | | 33% | 8% | | |
| b | Nécessité révision dispositions législatives et administratives relatives au bien. | 28% | 50% | 22 | Les réponses donnent une priorité à une révision de la législation avec moins du quart pour une révision administrative. |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard. Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

La communication et la capitalisation sur l'effet du classement au Patrimoine mondial ne semblent pas faire partie des préoccupations des responsables des sites. Ils ne mesurent pas convenablement l'impact et les bienfaits à retirer d'une telle communication.

Le non-effet du classement sur la population est lié aux faibles retombées issues de ce classement. Hors le tourisme, il ne semble pas entrer dans les préoccupations l'idée de l'exploitation dans le

cadre d'un développement durable. Le classement est souvent appréhendé comme une contrainte engendrant des dépenses que comme une source de développement et d'emplois induits.

Enfin, bien qu'existantes, les structures d'accueil sont insuffisantes, ainsi que la gestion des effets, parfois pervers, du tourisme.

CONCLUSIONS GENERALES CONCERNANT LA GESTION

Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien ?

A cette question essentielle les réponses sont assez partagées :

- Huit non-réponses, soit 22%: Carthage, Cyrène, Tadrart Acacus, Ghadamès, Nubie, Ksar Aït Ben Haddou, Sanaa et Shibam.
- Dix réponses positives, soit 28%: Tunis, Kairouan, Timgad, Sabratha, Le Caire, Memphis, Abou Mena, Thèbes, Marrakech et Fès.
- Dix huit réponses négatives, soit 50%: Damas, Alep, Palmyre, Bosra, Petra, Qusair Amra, Byblos, Anjar, Baalbek, Tyr, Hatra, Fort de Bahla, Leptis Magna, Kalaa des Beni Hammad, Tipasa, Djemila, El Jem et Kerkouane.

Toutes les réponses (affirmatives et négatives) ainsi que les non-réponses méritent d'être examinées en profondeur pour comprendre tant soit peu leur bien fondé ainsi que les véritables intentions de leurs auteurs. On peut toutefois considérer les non-réponses (22%), comme des témoignages éloquentes sur les hésitations des responsables à répondre de manière claire et nette. Ceci étant donnée la complexité de la situation des sites qui, dans la plupart des cas, ne peut supporter une réponse tranchée. Cependant, l'auteur du rapport de Timgad n'hésite pas à affirmer qu'une révision globale de ces dispositions est nécessaire pour cause de:

- Absence de charte nationale de la conservation
- Absence de définition des rôles et compétences des institutions impliquées dans la conservation.
- Carence des budgets qui ne tiennent pas compte des exigences de la gestion.

Il en est à peu près de même, pour le Caire, Memphis et Abou-Mena où il est clairement dit que la révision est nécessaire et qu'elle est même engagée à Thèbes, où les textes semblent avoir été déjà préparés.

La seule révision notable indiquée dans les réponses, pourrait être l'adoption d'un plan de gestion ou son équivalent. Cela justifierait les réponses positives faites par dix sites dont on sait par ailleurs, qu'ils font l'objet effectivement d'études sérieuses destinées à les doter de ce type de programme global comme à Tunis, Kairouan, Carthage, Marrakech, Fès, etc.

Quant aux 18 réponses négatives, elles sont plus ou moins justifiables et compréhensibles pour certains sites comme le Fort de Bahla, El-Jem, Baalbek, Kerkouane ou Qusair Amra. Là, de sérieux travaux de conservation/restauration et mise en valeur ont été menés depuis leur inscription et parfois bien avant l'inscription. Ils ne nécessitent pas, par conséquent, de révisions structurelles fondamentales.

Par contre, les réponses négatives sont moins compréhensibles pour d'autres sites dont les rapports n'hésitent pas pourtant à faire part de leurs inquiétudes quant aux carences dont souffrent leurs sites: ces carences portent sur plusieurs plans, juridiques, administratifs, financiers, techniques et de capacités en ressources humaines (voir les chapitres précédents).

RECOMMANDATION

Organiser des réunions sur les cadres législatifs et les structures de gestion en vigueur dans les biens inscrits sur la liste du P.M. afin de relever éventuellement les lacunes et les carences et réfléchir aux solutions.

14. Facteurs affectant le bien

14.1 Degrés de menace

| | | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées |
|---|---|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| a | Pressions du développement Intégrité visuelle Intégrité structurelle Intégrité fonctionnelle | 58% 56% 22% | 14% 11% 36% | 28% 33% 53% | <ul style="list-style-type: none"> • INTEGRITE VISUELLE: -Pressions urbaines et constructions illicites: Fort de Bahla et Carthage (autour du site) Byblos, Anjar, Baalbek, Tyr, Tipasa, Le Caire, Memphis. (dans le site). -Déforestations : Marrakech, Qusair Amra, Sabratha -Terrains en friche deviennent décharges : Carthage -Régression des jardins à l'intérieur et /ou autour du site : Marrakech, Sanaa, Shibam • INTEGRITE STRUCTURELLE: -Infrastructure mal intégrée : (circulation automobile et engins dans le site, nouvelles routes ou autoroutes, dégradation des réseaux) : Baalbek, Palmyre, Qusair Amra, Thèbes, Carthage, Tunis, Bosra, Alep, Damas, Le Caire, Memphis, Sanaa, Shibam. -Incendies : Damas, Alep, Shibam, Fès, Byblos, Cyrène... -Déplacement de populations ou refus d'intégration: Petra (refus), Thèbes (vers Qurna), Memphis (extension d'un village), Bosra (partie occupée du site). • INTEGRITE FONCTIONNELLE: -Activités industrielles polluantes : Damas, Alep, Marrakech, Fès, Abou Mena -Compagnies pétrolières : Tadrart Acacus -Souqisation (envahissement des activités artisanales, commerciales et autres) : Sanaa, Fès, Tunis, Byblos... -Abandon des cultures sèches : Carthage -Pâturage dans le site : Cyrène |
| b | Contraintes d'environnement: Intégrité visuelle Intégrité structurelle Intégrité fonctionnelle | 8% 8% 8% | 36% 36% 31% | 56% 56% 61% | <ul style="list-style-type: none"> -Pollution de l'air : Thèbes -Effets éoliens : Colonnade de Palmyre, Petra -Vents de Sable : Ghadamès, Sabratha -Avancée des dunes : Leptis Magna -Tarissement des sources : Ghadamès, Palmyre -Perte d'espèces animales : Qusair Amra |
| c | Catastrophes naturelles et planification préalable, | 64% | 19% | 17% | <ul style="list-style-type: none"> Séismes : Fès, Petra, Byblos, Palmyre, Damas, Alep, Bosra. Pluies violentes et inondations : Cyrène, Sanaa, Shibam, Kairouan. Erosion et Corrosion par eau de mer : Petra, Sabratha, Leptis Vagues intempêtes sur falaise : Kerkouane Glissement de terrain : Petra, Anjar Sécheresse : Marrakech, Ksar Aït Ben Haddou Chutes de pierres de la falaise : Ksar Aït Ben Haddou |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

14.1 Degrés de menace (suite)

| | | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées |
|---|---|-----|-----|-------------|--|
| d | Pressions visiteurs ou tourisme - fréquentation - Accessibilité du site - Circulabilité dans le site - Pressions par le tourisme - Equipements touristes | 92% | 44% | 8% | <p>Piétinement des vestiges: Bosra, Baalbek, Timgad, Kerkouane, Tipasa...</p> <p>Déchets et ordures: Le Caire, Memphis, Petra, Shibam, Sanaa, Bosra, Alep, Damas, Byblos, Anjar, Baalbek, Tyr, Timgad, Tipasa, Tunis, Carthage Qusair Amra.</p> <p>Vandalisme, pillage, vols: Tadrart Acacus, Cyrène, Hatra, Fès, Baalbek, Anjar, La Kalaa des Beni Hammad, Timgad, Tipasa. (Ce phénomène et le précédent sont partagés avec les facteurs de développement et les populations).</p> <p>Augmentation de l'insécurité : Baalbek, Hatra, Anjar.</p> <p>Manque d'infrastructures touristiques : (d'accueil, de visite et autres) : dans beaucoup de sites.</p> |
| e | -Evaluation population locale -Distribution habitat humain -Particularités culturelles -Considérations socio-éco -Problèmes de réfugiés -Insécurité et conséquences -Facteurs affectant le bien (autre) | 61% | | 39% | <p>Des chiffres sur la population sont donnés, mais approximatifs pour la plupart.</p> <p>Les réponses ou non réponses aux autres questions démontrent une certaine méconnaissance des contextes socio-économiques environnants.</p> <p>Quant à l'insécurité, elle est signalée sous la forme soit de vandalisme, soit de troubles sociaux, soit du fait des habitants et des touristes.</p> |
| f | -mesures prises pour menaces. -tendance de ces facteurs -population associée à inscription | 58% | 14% | 28% | <p>Pour prévenir les risques et lutter contre ces dangers, des mesures plus ou moins efficaces ont été prises, ou en voie de l'être ou encore à l'étude. Elles ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les incendies : Alep, Damas, Byblos... • Rénovation des réseaux : Sanaa... • Protection contre les inondations : Petra, Baalbek, Leptis Magna, Kairouan, Thèbes. • Renforcement du gardiennage : El Jem, Hatra, Petra, Kerkouane... • Renforcement du contrôle sur les constructions et application plus rigoureuse de la législation : Kalaa, Djemila, Tipasa... • Réduction du piétinement : Kerkouane, Sabratha, Leptis Magna. • Réduction des effets de la circulation automobile : Palmyre (déviation de la voie traversant le site), Petra (les camions n'empruntent plus l'autoroute proche du site mais d'autres voix)... • Meilleur contrôle de l'activité touristique : Qusair Amra, Tyr. • Arrêt de la déforestation : Marrakech (l'Oasis). |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

14.2. Prévention des menaces et pression naturelles, humaines

| | | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées |
|---|--|---|-----|-------------|--|
| a | Méthodes de prévention des menaces et pressions 1-Catastrophes naturelles 2-Pollutions industrielles 3-Vibrations 4-Vandalisme, vol, pillage 5-Modification du contexte physique 6-Infrastructures industrielles 7-Constructions 8-Urbanisme 9-Tourisme | 42% 8% 11% 39% 11% 3% 11% 28% 44% | | 11% | <p>Il n'y a pas véritablement de méthodes décrites. Les rédacteurs se sont majoritairement limiter à citer les différentes menaces auxquels leurs sites fait face.</p> <p>Selon les cas, lorsqu'il s'agit de sites archéologiques, les menaces principales sont les catastrophes naturelles, le vandalisme, vol et pillage et le tourisme. Dans une moindre mesure, sont cités les pollutions ou modifications de contextes physiques.</p> <p>Le cas est différent dans les villes historiques, où les menaces et pressions principales sont celles de l'urbanisme, des constructions, des modifications des contextes physiques et des vibrations. Autres menaces: les pollutions ou les catastrophes naturelles.</p> |
| b | Augmentation ou diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien | 44% | 19% | 36% | <p>Augmentation des tendances négatives: Hatra (Jordanie), Ksar Aït Ben Haddou (Maroc), la Kalaa des Beni Hammad, Timgad, Tipasa (Algérie).</p> <p>Diminution des facteurs de dégradation: Kairouan, Tunis (Tunisie), Fès, Marrakech (Maroc), le Fort de Bahla (Oman).</p> <p>Situation stationnaire (stabilisée): Palmyre, Bosra (Syrie), Kerkouane (Tunisie) et Djemila (Algérie).</p> |
| c | Mesures pour y remédier prises ou sont prévues dans l'avenir | 47% | 6% | 47% | <p>A Timgad: toutes les mesures sont vaines hors un budget adéquat et des équipements appropriés.</p> <p>A Bosra, Palmyre, Abou Mena, Cyrène, Sanaa...: manque de méthodes appropriées, de moyens et de mesures efficaces.</p> |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

CONCLUSIONS CONCERNANT LES FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Les grilles des facteurs affectant le bien apparaissent denses et à multiples et diverses composantes.

1) Degrés de menaces – tableaux 5.1 et 5.1 (suite)

Il y a d'abord lieu de constater que le nombre de non-réponses est plus grand pour tout ce qui concerne les contraintes d'environnement (20 rapports). Ceci pourrait traduire en toute première lecture, des

degrés de menaces plus intenses et par conséquent plus préoccupantes relatives aux pressions liées au développement, aux catastrophes naturelles et surtout celles dues aux populations, au tourisme. Ces menaces seraient consécutivement moins intenses et par suite moins contraignantes dès qu'il s'agit de facteurs liés à l'environnement.

2) Prévention des menaces et pressions – tableau 5.2

- L'évaluation de la tendance des facteurs de menaces au point (b), augmentation ou diminution, amène 36% de non réponses (12 sites).
- Les méthodes et moyens de prévention de ces menaces en [c] amènent seulement 11% de non-réponses (3 sites).

Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'il est plus aisé d'identifier les causes et prescrire les remèdes que de mesurer les effets. Cette difficulté devient quasiment insurmontable quand les facteurs de dégradation se multiplient et s'entrecroisent, ce qui exige la mise en place d'indicateurs clés précis et fiables. Apparemment, c'est loin d'être le cas (voir 6.b sur le suivi et les indicateurs clés).

Concernant les mesures prises, les informations fournies à titre d'exemples en [c], (il serait fastidieux de les citer toutes), montrent qu'elles sont différemment appréciées par les auteurs des rapports, notamment en ce qui concerne leurs effets sur l'état des biens.

Concernant les tendances de l'impact des facteurs de menaces, **Augmentation des tendances négatives**, malgré les quelques mesures prises que les auteurs des rapports ont jugé d'ailleurs

insuffisantes, cette aggravation des conditions de conservation, sans être générale, ne touche parfois que quelques aspects limités comme les vols et pillages par exemple, en augmentation pour cause de conflits armés ou dans certains cas en raison de l'augmentation du nombre de touristes.

Par contre ces tendances sont estimées plus favorables et les **facteurs de dégradation en diminution**, à cause des mesures prises pour endiguer les dangers: plus de sécurité, plus de contrôle, plus grande sensibilisation du citoyen.

La situation est jugée stationnaire (stabilisée) à Palmyre, Bosra, Kerkouane et Djemila. Ceci sans tenir compte évidemment des sans réponses au nombre de douze (33%), parmi lesquelles il existe sans doute bien des sites dont les conditions de protection se sont plus ou moins améliorées et les facteurs de détérioration ont diminué comme on le suppose pour la Nubie ou dans le Caire islamique. Mais ceci reste évidemment à vérifier comme devra être vérifié ultérieurement l'état réel de biens pourtant déclarés en états stationnaires ou en amélioration.

15. Suivi

| | | OUI | NON | Non réponse | Observations relevées |
|---|--|------------------|-------------------|-------------------|---|
| a | activité de suivi régulier sur le site 1-Suivi périodique de la flore 2-Suivi périodique de la végétation 3-Suivi périodique de la faune 4-Suivi des paysages 5-Suivi constructions, édifices, villes 6-Ressources humaines à ce suivi 7-Moyens matériels afférents | 86% 8% | 6% | 8% | Pas de systèmes de suivi décrit et aucune mention d'indicateurs clés. Là encore, les réponses reflètent l'activité menée et donnent des indications sur les ressources disponibles et les moyens pour assurer un certain suivi |
| b | Informations indicateurs clés. | 58% | 17% | 28% | Les indicateurs clés cités sont: -les témoins en plâtre -les observations directes et à l'œil nu |
| c | 1-Partenaires du suivi 2-Dispositions administratives suivi 3-Evolution de la méthodologie | 42% 36% 3% | 14% 11% 19% | 36% 44% 47% | |
| d | mesures prises suite observations recommandations Bureau, Comité. | 22% | 14% | 67% | Deux types de réponses: -Pas de recommandations faites, -Les informations ne nous sont pas parvenues. Les non réponses illustrent bien l'ignorance quant aux recommandations ou aux décisions du Bureau ou du Comité du P.M. |

Les sites ayant soumis la Section II du rapport périodique sont au nombre de 36 sur 44 attendus. Le site du Banc d'Arguin a envoyé un rapport en retard.
 Manquent les sites suivants: Alger, le M'zab, le Tassili N'ajjer (Algérie), Sousse et Ichkeul (Tunisie), Bat, Al-Khutm, Al Ayn (Oman)

COMMENTAIRES

La plupart des biens disposent sur place d'équipes techniques et scientifiques qui exécutent les travaux d'entretien et de maintenance et qui assurent le suivi dans le sens du contrôle continu de l'état de conservation des structures en colmatant les brèches, confortant les murs et plafonds menaçants et éventuellement en effectuant les travaux de restauration nécessités par les urgences partiellement ou totalement. Ceci est valable évidemment, pour les sites archéologiques et les monuments isolés. Quant aux villes et quartiers

historiques l'affaire semble plus compliquée étant donné la multitude des facteurs qui interviennent notamment les facteurs humains, tels que les mutations socio-économiques, les transformations urbaines, les changements d'affectation et tous autres facteurs affectant le bien et susceptibles de mettre en cause son authenticité et son intégrité.

L'objectif du suivi est donc de s'assurer que les valeurs qui ont été à l'origine de son classement sur la liste du Patrimoine Mondial ne

furent pas altérées par des facteurs naturels ou liés au développement, facteurs à la fois physiques, esthétiques ou d'ordre culturel.

C'est pourquoi il était indispensable de disposer d'indicateurs clés permettant de mesurer le degré de transformations subies par le bien sous l'effet de ces facteurs et capables de nous dire par simple lecture si ces transformations, quand elles existent ont été suffisamment profondes pour porter atteinte à l'authenticité /intégrité du bien ou légères et par conséquent sans portée réelle et sans effets négatifs pouvant mettre en danger les valeurs spécifiques du bien, au point de le déclarer en péril ou de proposer son déclassement.

Pour assurer le suivi en ayant recours à des indicateurs clés facilement mesurables et contrôlables par des agents spécialisés dans les divers domaines : structures architecturales et décors en plâtre, marbre, peintures, céramiques, boiseries, etc. structures urbaines et données démographiques, sociales, économiques, fonctionnelles..., il fallait disposer d'un système approprié doté d'équipes et d'équipements adéquats capables grâce à des méthodes suffisamment élaborées, de nous donner en permanence, avec précision et rigueur des informations à jour sur l'état de santé du bien.

Non seulement le système de suivi tel que décrit précédemment n'est mentionné comme existant dans aucun des sites objets de cette enquête, mais même la notion d'indicateurs clés ne semble pas y avoir été retenue et mise en œuvre. Ainsi le nombre assez élevé des sans réponses (Carthage, El-Jem, Hatra, Fort de Bahla), et de réponses le disant inexistantes (Le Caire, Thèbes, Abou Mena, Fès, Shibam...) est très significatif. Mais dans la majorité des cas le suivi est dit «régulier», réalisé par des agents permanents tels que: responsables locaux ou régionaux de l'administration centrale, agents de la préfecture, de la municipalité, des Agences Urbaines, des Centres spécialisés, des Associations de défenses ou des Laboratoires et universités locales ou Nationales. Sont cités parfois comme partenaires de suivi, les représentants d'institutions étrangères coopérant avec les autorités nationales ainsi que les

consultants et experts de l'UNESCO et du C.P.M. lors des missions qu'ils effectuent sur le site à la demande des autorités Nationales.

Au titre d'indicateurs clés, sont mentionnés les témoins en plâtre pour mesurer la progression des fissures, ou bien les observations directes et à l'œil nu de fissures, glissements, effritements de roches, salinité, érosion - sans mention de matériel utilisé pour mesurer ces phénomènes (Petra, Qusair Amra). En général les observations «visuelles» sans appareils de mesure, sans laboratoires d'analyses ni statistiques ni autres moyens de détection et d'appréciation scientifique des phénomènes (qu'ils soient physiques ou non physiques), sont quasiment les uniques moyens de contrôle de l'état d'avancement des dégâts dont disposent les responsables des biens, - moins qu'ils ne fassent appel ponctuellement, aux laboratoires spécialisés existant dans leur pays ou situés à l'étranger. Le suivi même réduit à sa plus simple expression n'est pas toujours et partout réalisé. Il reste "faible en raison de la faiblesse des moyens et budgets" à Timgad et Djemila, "insuffisant" à Fès faute de moyens appropriés et inexistant (Shibam).

Quant à la question (d) sur les mesures prises par les Etats parties à la suite des recommandations du Bureau et du Comité, peu de réponses sont faites (trois seulement, Fès, Tyr et Qusair Amra), ce qui s'expliquerait par deux raisons principales :

1. le bien n'a pas fait, réellement l'objet de recommandations de la part du Bureau ou du Comité et la non-réponse se comprend.
2. le bien a fait l'objet de recommandations mais aucune information n'est parvenue aux responsables locaux comme l'affirment les auteurs des rapports de Sanaa et Shibam (selon lesquels les informations sur les décisions du Comité ne leur parviennent pas), ce qui est ailleurs étonnant. Ces recommandations parviennent effectivement à bonne destination, mais ne sont vraisemblablement pas classées dans des archives bien tenues, si bien que leur souvenir est vite oublié. Ceci nous amène à soulever la question de l'archivage de la documentation concernant les biens du Patrimoine Mondial tant dans les Etats parties qu'au sein du Centre du Patrimoine Mondial.

Le nombre réduit de réponses à l'importante question du suivi des décisions et recommandations du comité, mérite toute l'attention du

Comité. Il en est de même du "suivi réactif" qui n'est pas mentionné dans le questionnaire et qui concerne plus particulièrement la suite à donner par les Etats parties au rapport sur les biens menacés.

RECOMMANDATIONS

1. inviter les Etats parties à organiser des archives appropriées et à jour relatives à leurs biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial et les aider dans cette tâche.

2. assister les responsables des biens à déterminer des indicateurs clés spécifiques à chacun de leurs biens ainsi qu'à mettre en place un système de suivi approprié.

16. Leçons apprises de l'exercice

16.1. Concernant les questionnaires soumis aux Etats Parties

Pour faciliter l'élaboration des rapports périodiques par les pays et les sites, nous avons segmenté le questionnaire des rapports en tableaux (voir illustrations ci-après). Ces tableaux ont été divisés en 2 colonnes : dans la colonne de gauche (en grisé) le "questionnaire principal" (approuvé par les 21ème et 22ème sessions du Comité du Patrimoine mondial) et dans celle de droite les réponses. Dans cette dernière colonne, furent rajoutées des questions subsidiaires et des suggestions à choix multi-critères ou positif/négatif destinées à apporter une aide à la formulation des réponses.

Exemple de questionnaire pour la section I :

I.3. Protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel (suite)

I.3.1. Adoption d'une politique générale

| | | | |
|----------|---|---|--|
| a | Fournir des informations sur l'adoption d'une politique visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective. Si OUI, préciser les dates d'élaboration en œuvre. | Une politique et des plans visant à assigner une fonction au Patrimoine dans la vie collective sont, Existants NON / OUI – Date : Opérationnels NON / OUI – Date : En cours d'élaboration NON / OUI – Date : Envisagés NON / OUI – Date : | |
| b | Fournir des informations sur la manière dont l'Etat partie ou les autorités compétentes a/ont pris des mesures pour intégrer la protection des sites du patrimoine mondial dans les programmes de planification générale. | Si ces mesures existent, quelles en sont les principales caractéristiques i) Sont-elles liées à un plan national de développement OUI / NON ii) Sont-elles liées à une stratégie nationale de conservation OUI / NON | |

QUESTION PRINCIPALE

Exemple de questionnaire pour la section II :

II.4. Gestion (suite)

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

| | | | |
|----------|---|--|--|
| a | Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier. | Un plan de gestion fonctionnel existe-t-il OUI / NON Si OUI, le joindre en annexe. Si NON, un plan de gestion est-il en préparation ou en cours de mise à jour OUI / NON Si NON, pourquoi (Pour les questions suivantes, si OUI, citer des extraits) Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion OUI / NON Le plan de gestion tient-il compte des ressources humaines disponibles OUI / NON Le plan de gestion tient-il compte des ressources financières réelles OUI / NON Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel OUI / NON Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site OUI / NON Le plan de gestion tient-il compte d'une zone tampon définie OUI / NON Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site OUI / NON | |
|----------|---|--|--|

QUESTIONS SUBSIDIAIRES

Cette méthode a bien fonctionné en ce qui concerne le format en tableaux, qui a été utilisé par plus de 90% des rapports et qui s'est avéré être d'une très grande commodité.

Cette présentation en tableaux a été proposée à tous les pays sous 2 formes (papier et électronique – format Word), afin d'inciter les responsables à remplir leurs tableaux sur ordinateur. Ceci a été possible dans plus de 60% des cas. Toutefois, le format électronique a présenté l'inconvénient de ne pouvoir recevoir de signatures et devait donc impérativement nous être adressé sous les 2 formes, disquettes et papiers. Cela n'a pu être le cas pour un grand nombre de rapports.

Malheureusement, les réponses suggérées ou données en choix à titre d'exemple dans la colonne de droite, n'ont pas toujours donné des résultats concluants. Elles ont parfois provoqué des réponses incomplètes et altéré quelque peu les réponses aux

questions des colonnes de gauche. Dans certains cas, les rédacteurs ont répondu aux seules questions subsidiaires, donnant l'impression de ne pas avoir réellement lu ou pris en compte les questions principales.

Les réponses suggérées n'ont pas toujours correspondu à la terminologie et à la compréhension des rédacteurs. Heureusement, tout cela n'a pas trop faussé l'exercice, mais a démontré clairement que la méthode devait être révisée.

C'est pourquoi, nous proposons pour les prochains exercices de rapports périodiques des autres régions, de ne pas insérer de questions complémentaires dans la colonne de droite, mais de se limiter à bien détailler les questions principales du rapport, en y ajoutant par exemple, un commentaire explicatif sous chaque segment d'une question.

Par ailleurs, nous avons beaucoup réfléchi sur l'opportunité de reformater les questionnaires en vue d'un traitement automatique par un programme informatique élaboré à cet effet. Comme nous l'avons déjà noté, cela n'a pu être réalisé dans le cadre de ce premier exercice (manque de temps pour sa réalisation).

Toutefois, à la suite de ce premier exercice de rapports périodiques de la région Arabe, nous sommes obligés de réviser notre jugement. Le traitement automatique et informatisé des rapports obligerait à suggérer encore une fois, des réponses à choix multiples. Or nous venons de montrer que ces choix multiples donnent parfois argument à minorer les réponses et amènent les rédacteurs à moins détailler les réponses notamment celles concernant les états de conservation des biens.

Nous pensons aussi devoir à l'avenir, laisser libre cours aux rédacteurs, afin qu'ils puissent répondre en détail en fonction de leur propre compréhension des questions, sans influence. Cela reste le meilleur moyen d'avoir un exercice objectif. De plus, cela permet à toutes les sensibilités culturelles de s'y exprimer librement. Enfin, c'est aussi l'occasion de tester le langage utilisé dans le questionnaire et vérifier qu'il est bien aussi clair que le Comité l'aurait souhaité.

16.2. Concernant l'assistance et la méthode adoptée

Comme détaillé ci-dessus, la stratégie adoptée pour la mise en oeuvre des Rapports périodiques, en 3 strates successives semble avoir bien fonctionné. Ces strates sont: la réunion régionale de Beyrouth (mars 2000), les réunions nationales (entre juin et août 2000) et enfin la rédaction des rapports (entre avril et septembre 2000).

Pour mémoire, les Etats ont reçu une documentation synthétisée et personnalisée qui leur a permis d'avoir une idée précise sur les procédures de fonctionnement du bureau et du Comité et de connaître en un coup d'œil, toutes les décisions prises les concernant.

L'exercice a montré que les gestionnaires des sites du Patrimoine mondial étaient très concernés, car ils ont pour la plupart, souhaité rédiger directement les rapports, qui se sont avérés être un très bon moyen pour communiquer une certaine réalité de leurs conditions de travail, à leur tutelle nationale. Cela a été aussi l'occasion de mettre par écrit, tous les besoins, toutes les lacunes et toutes les difficultés rencontrées.

Par ailleurs et de manière générale, les rapports reçus semblent avoir tenté autant que possible de refléter la réalité sur le terrain.

Toutefois, tous les pays ont, au vu du document, sollicité l'assistance du Centre du Patrimoine mondial pour la raison que seul un petit nombre d'administrations chargées du

Patrimoine avaient une réelle information sur la Convention et ses implications et qu'un nombre encore plus faible (moins de 10%) connaissaient le contenu des "Orientations".

L'assistance délivrée par le Centre a eu pour objet essentiel, de sensibiliser et d'enseigner la Convention ainsi que les principes et modalités qu'elle sous-tend. Son second effet a été de permettre pour la première fois de faire visiter un très grand nombre de sites à la fois, par des experts du Centre du Patrimoine mondial (23 sites ont ainsi été visités dans 8 pays, sur un total de 44). Bien entendu, ces visites ont été trop courtes pour pouvoir se livrer à des évaluations sérieuses, mais elles ont été l'occasion de discuter avec un grand nombre de responsables et de marquer l'intérêt que porte le Comité du Patrimoine mondial à leur état de conservation. Enfin, semble-t-il, elles ont favorisé une plus grande franchise et transparence dans les rapports des pays visités.

Nous en déduisons que les visites des sites par des experts du Centre est nécessaire pour donner l'impulsion nécessaire à la rédaction des rapports; l'impact psychologique de ces visites, favorisant une meilleure coopération des Etat et une plus grande transparence des rapports.

16.3. Concernant les contradictions

A l'analyse des rapports, nous avons relevé un certain nombre de contradictions, qui sans être des problèmes par elles-mêmes, sont révélatrices que dans la plupart des pays, la Convention reste encore peu connue et le plus souvent, seulement perçue comme l'instrument d'inscription de sites au Patrimoine mondial. Cela sous-tend aussi, un plus grand prestige pour le pays, une meilleure image internationale et de plus grandes retombées essentiellement touristiques. En revanche, les adaptations issues de l'adhésion à la Convention, sont moins comprises, notamment celles relatives à la participation, la sensibilisation ou la communication en vue de l'insertion de la mise en valeur du Patrimoine dans des cadres plus larges d'aménagement du Territoire ou de développement durable.

Comme nous l'avons signalé tout au long de ce rapport, les contradictions recouvrent aussi, le manque d'information sur tout ce qui a trait à l'introduction de nouvelles méthodes et notamment celles relatives à la gestion et au suivi des sites. Pour mémoire, le chapitre relatif aux plans de gestion ci-dessus, révèle que peu de sites en disposent à ce jour, faute de connaissances, de capacités et surtout de moyens financiers.

Nous avons souhaité relever ces faits, pour mieux insister sur leur systématique, qui porte aussi bien sur la méconnaissance des contenus des dossiers d'inscription, sur les valeurs et les critères, que sur la diffusion de l'esprit de la Convention à travers les adaptations nécessaires notamment aux niveaux législatif et administratif.

16.4. En conclusion

Un certain nombre de conséquences relatives surtout aux contradictions ci-dessus, pourraient être prises en compte dans le cadre de la réflexion menée depuis des années par le Comité du Patrimoine mondial. Notre propos n'étant pas d'introduire des critiques malvenues au vu des efforts et de l'intérêt constants qui y sont portés, mais bien de contribuer positivement à résoudre ce qui pourrait poser problème de manière insistante dans les prochaines années et dont tous les responsables du Patrimoine mondial ont une conscience aiguë.

Il apparaît aujourd'hui certain que le langage et les critères pris en compte dans le cadre de la Convention, sont et doivent être adaptés ou mieux expliqués aux différentes

sensibilités culturelles. Les critères d'inscription (déclaration de valeur et authenticité intégrité), peuvent pour certains, paraître déroutants. Ils se basent en effet, sur des notions universelles, donc partagée par le plus grand nombre, mais restent à l'analyse, le résultat d'approches qui peuvent paraître dans certains cas trop subjectives et peut-être pas assez scientifiques.

D'où le désarroi parfois observé dans beaucoup de rapports sur la déclaration de valeur et les changements d'authenticité et intégrité. Les responsables connaissent l'état de conservation de leurs biens, mais le plus souvent, ils ne savent pas bien mesurer les conséquences de cet état sur les critères retenus lors de l'inscription de leur site sur la liste du Patrimoine mondial.

Notre propos n'est pas sous-tendu par un jugement qualitatif mais cherche à trouver une cohérence mieux partagée aux notions et pratiques nouvelles développées dans les "Orientations".

L'évolution de l'approche, notamment des nouvelles catégories de biens décrites dans les "Orientations", peut parfois, être mal comprise par ces pays. Lorsque la Convention a commencé les inscriptions sur la liste du Patrimoine mondial, il s'agissait essentiellement d'archéologie, de monuments anciens et de villes historiques (vivantes ou mortes). Aujourd'hui, les nouvelles catégories, hors les sites naturels et les paysages culturels anciens, sont des novations presque entièrement reprises de conceptions et d'évolutions internes à des pays développés et très industrialisés.

Or, dans les pays Arabes, le Patrimoine historique et naturel de valeur universelle, pouvant encore être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial est encore largement sous-représenté (notamment celui de la civilisation arabe et islamique) et il est impératif de le inscrire avant qu'il ne soit trop tard. C'est pourquoi, il est trop prématuré de vouloir prendre en compte toutes les catégories de sites existantes et il serait plus avisé de concentrer les efforts en parallèle, à l'état de conservation des sites inscrits et à de nouvelles nominations.

Ces novations, introduites dans les "Orientations", pourraient à notre avis, augmenter les risques de déséquilibres déjà constatés. Elles posent dorénavant et déjà des problèmes aux responsables nationaux à cause de la plus grande rigueur des procédures mises en place (listes indicatives, propositions d'inscription, demandes d'assistances diverses), devenues plus techniques et exigeantes en capacités et en spécialités, qui manquent encore cruellement à ces administrations. En attendant, elles constituent un handicap sérieux pour une meilleure régulation des pratiques de conservation et de préparation notamment des nouveaux dossiers d'inscription.

Il nous paraît essentiel d'avoir un large débat sur ces sujets.

Comme le présent exercice de rapports périodique le montre bien, la priorité des priorités devrait dorénavant porter sur l'état de conservation des biens et le budget consacré à cet effet devenir de plus en plus dominant, ce qui paradoxalement réduirait celui affecté aux nouvelles nominations.

Ces réflexions sur les contradictions et les malentendus issus de cet exercice des rapports périodiques de la région Arabe, vont bien au-delà de celles sur la seule région Arabe et tentent de montrer que la prise en compte rapide d'approches équitables et équilibrées pourraient rendre plus compréhensive la notion même de Patrimoine mondial et permettre une meilleure prise en compte de ses valeurs sous-jacentes.

17. Conclusions et Recommandations Finales

L'analyse détaillée des contenus des Rapports périodiques de la Région arabe nous a amené à tirer des conclusions et à formuler des recommandations dont l'ensemble peut constituer un plan d'action à moyen terme susceptible d'apporter quelques améliorations :

-pour les Biens eux-mêmes en vue :

- d'une meilleure gestion
- d'une planification plus poussée
- d'une conservation préventive et un suivi plus efficaces

-pour les Etats parties en vue :

- de la promotion de la Convention et des effets induits de son application
- d'une planification plus poussée et d'une meilleur intégration du patrimoine dans les plans de développement
- d'une meilleure gestion des biens dans le cadre de la conservation préventive

-pour la Région en vue :

- d'une coopération internationale et régionale plus poussée et mieux ciblée
- d'un meilleur ciblage des politiques et activités régionales du patrimoine mondial spécifiques à la Région

-pour le Comité et la Convention en vue :

- d'une meilleure compréhension des conditions des Biens et de leurs besoins à l'échelon national et régional
- d'une politique et prise de décision mieux adaptées

Ces Conclusions et Recommandations se répartissent en cinq Thèmes principaux constituant des objectifs à atteindre :

- I. Identification des Biens et inscription**
- II. Plans de gestion et conservation intégrée**
- III. Facteurs affectant les Biens, Conservation préventive et Suivi**
- IV. Promotion de la Convention et des Biens inscrits**
- V. Formation et Coopération Internationale**

Ces objectifs sont détaillés ci-après. Ils comprennent à gauche les conclusions relatives aux différents aspects de l'exercice et du thème choisi et à droite, des recommandations devant être mises en œuvre dans le cadre d'un plan devant faire l'objet d'une étude approfondie et d'un budget pouvant être soumis à une date ultérieure que le Comité pourrait souhaiter fixer.

Objectif I - Identification des Biens

Conclusions

1. En général, la déclaration de valeur, élément essentiel pour justifier l'inscription et adopter les critères, ne semble pas avoir été bien comprise. De même pour les notions d'authenticité / intégrité.
2. Aucun Etat n'a affirmé disposer actuellement d'un inventaire systématique et opérationnel tant des biens naturels que culturels. La plupart des Etats ont répondu qu'il était en cours d'élaboration.
3. Les listes indicatives sont rarement à jour et jamais harmonisées aux niveaux de la région et des sous-régions.
4. Les biens déjà inscrits et ceux prévus dans les listes indicatives ne témoignent pas d'une répartition équitable et représentative de la diversité des patrimoines :
 - entre les biens naturels et les biens culturels.
 - entre les diverses civilisations et cultures de la Région arabe.
 - entre les divers pays arabes.
 - par rapport aux civilisations et aux cultures voisines.
 - par rapport aux civilisations et aux autres cultures du monde.
5. Les anciens dossiers d'inscription souffrent dans la plupart des cas, de lacunes aux niveaux de leurs contenus documentaires et de leur archivage.

Recommandations

En conséquence :

1. *Afin d'approfondir et de mieux clarifier les notions de valeurs, d'authenticité, d'intégrité et de critères d'inscription, il est recommandé d'envisager la tenue de séminaires régionaux animés par des experts du WHC.*
2. *Assister les Etats parties qui le sollicitent dans l'élaboration des inventaires de leur patrimoine culturel et naturel, notamment des sites naturels, mixtes et des paysages culturels.*
Organiser des réunions entre les responsables des inventaires de la Région arabe, afin d'étudier la possibilité d'unifier les systèmes d'inventaires mis en œuvre dans leurs pays respectifs en tirant partie éventuellement de l'expérience en cours dans le cadre d'IPAMED. (Cartographie informatisée du Patrimoine).
3. *Renforcer l'assistance préparatoire aux Etats parties qui en font la demande en vue de les aider à préparer :*
 - a) *les listes indicatives ou leur mise à jour*
 - b) *l'harmonisation des listes indicatives au niveau des sous-régions et de la Région arabe*
 - c) *les dossiers d'inscription des biens figurant sur les listes indicatives*
4. *Inviter les Etats parties à organiser des archives appropriées et à jour relatives à leurs biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial et les aider dans cette tâche.*
5. *Fournir aux Etats parties les informations manquantes sur les données au moment de l'inscription et assister ceux qui le demandent à mettre à jour les anciens formats d'inscription.*
Des crédits conséquents octroyés par le Comité pourraient être consacrés à cet objectif dans le cadre d'une planification étalée sur 5 ans (avant l'élaboration des prochains rapports périodiques prévus pour 2006).

Objectif II - Plans de gestion et de conservation intégrée

Conclusions

Les mesures de protection, conservation et de mise en valeur des biens du Patrimoine mondial prises par les autorités à l'échelle nationale, régionale ou locale revêtent souvent des aspects juridiques, de gardiennage et de contrôle des accès, outre les opérations classiques plus ou moins systématiques d'entretien et/ou de restauration et de réhabilitation des monuments. Rarement ces mesures ont fait cependant l'objet de vrais plans de gestion opérationnels, servant de cadres de cohérence aux multiples actions ; encore moins d'études stratégiques pour la conservation intégrée et durable.

Cette carence est due dans la plupart des cas, aux difficultés parfois insurmontables rencontrées par les responsables engagés dans l'élaboration des plans ou désireux de les entreprendre : difficultés méthodologiques, juridiques, institutionnelles, financières...

D'où le besoin :

1. d'une part d'expliquer davantage et de mieux clarifier les objectifs, les méthodes et les moyens d'action qu'impliquent l'étude et la mise en œuvre de tout plan de gestion et de conservation intégrée en tenant compte autant que possible des cadres légaux et des structures en vigueur.
2. d'autre part d'orienter la coopération internationale bilatérale et multilatérale vers l'atteinte de cet objectif majeur.

Recommandations

En conséquence :

1. *Promouvoir les recherches en particulier dans le domaine de la gestion des sites, en facilitant l'organisation à l'intention des responsables, de rencontres, séminaires et stages de courte durée, afin de les former et initier aux méthodes et techniques d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion des sites naturels, des sites archéologiques, des villes et des monuments historiques.*

2. *Etant donné qu'il est nécessaire et urgent que protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel fassent l'objet de véritables stratégies nationales visant leur intégration dans des plans de développement économique et social, de gestion et d'aménagement du territoire, les Etats parties sont appelés à joindre leurs efforts dans le cadre de la Région arabe, avec l'aide et l'assistance de l'UNESCO / WHC. et d'autres instances internationales, en vue d'atteindre cet objectif à court ou à moyen terme.*

*L'une des actions possibles pourrait être **la préparation et l'élaboration d'une charte** sur l'intégration de la conservation dans les plans de développement économiques et social et d'aménagement du territoire.*

Objectif III - Facteurs affectant les biens

| Conclusions | Recommandations |
|--|--|
| <p>La longue liste des facteurs affectant les biens dus tant aux effets des Hommes qu'à ceux de la Nature traduit des degrés de menaces plus ou moins accentués selon qu'il s'agit de pressions occasionnées par le développement (activités industrielles polluantes, infrastructures lourdes, populations, tourisme...) ou celles liées aux contraintes de l'environnement et aux catastrophes naturelles.</p> <p>Les mesures prises afin de prévenir les risques et lutter contre les dangers sont différemment appréciées d'un site à l'autre et leurs résultats sont plus ou moins tangibles, allant de l'augmentation pure et simple des tendances négatives, à l'état stationnaire et à l'amélioration des conditions de conservation.</p> <p>Des tendances positives et négatives peuvent parfois se combiner dans un seul bien créant d'une part, pour certaines valeurs des conditions favorables à leur conservation et d'autre part, pour d'autres valeurs des conditions défavorables allant parfois jusqu'à les mettre en péril. D'où les difficultés rencontrées lors de l'examen attentif des rapports pour évaluer la situation d'une manière objective et avec discernement.</p> | <p>En conséquence :</p> <p><i>La détection des facteurs affectant les biens et la détermination des tendances qui constituent les principaux objectifs de l'élaboration des rapports périodiques, doivent constituer la préoccupation constante et majeure des responsables des biens.</i></p> <p><i>Les responsables des biens sont ainsi invités à prendre le maximum de précautions au moment de l'évaluation des périls menaçant leur bien afin de bien identifier les facteurs de dégradation et de mesurer aussi fidèlement que possible les risques de perte de valeurs ainsi que les tendances. Peu de rapports ont clairement reconnu l'existence de pertes irréversibles de valeurs depuis l'inscription de leurs biens.</i></p> <p><i>Toutefois le Comité sera sans doute appelé, à la suite des présents rapports, à demander aux Etats parties à être plus exigeants et plus rigoureux dans leur appréciation des risques ainsi que dans leur évaluation des tendances et à prendre toutes les mesures nécessitées par la situation en recourant le cas échéant à la procédure d'inscription des biens sur la liste du patrimoine en péril.</i></p> |

Objectif III (suite) - Conservation préventive et suivi

| Conclusions | Recommandations |
|--|--|
| <p>L'objectif du suivi est de s'assurer que les valeurs qui ont été à l'origine de l'inscription du bien sur la liste du P.M. n'ont pas été avec le temps altérées ou tout simplement éliminées sous l'effet de facteurs naturels ou liés au développement tant sur les plans physiques qu'esthétiques et culturels.</p> <p>La conservation préventive plus que toutes autres interventions curatives telles que les restaurations et les réhabilitations, demeure le moyen le plus efficace pour préserver dans la durée les valeurs du patrimoine.</p> <p>Pour atteindre ses objectifs, l'opération de suivi doit disposer d'outils qui sont les indicateurs clés grâce auxquels il est possible de mesurer l'évolution des transformations subies par le bien et savoir avec précision si ces altérations ont été suffisamment profondes, au point de mettre en péril les valeurs spécifiques au bien et par conséquent le bien lui-même.</p> <p>Les rapports périodiques de la Région Arabe, ne font pas état de l'existence de systèmes de suivi qui allient conservation préventive et indicateurs clés tels que définis ci-dessus. Ils ne disposent pas non plus d'appareils de mesures, de laboratoires d'analyses, de statistiques ainsi que d'autres moyens de détection et d'évaluation scientifique des phénomènes de dégradation, qu'ils soient physiques ou non physiques.</p> | <p>En conséquence :</p> <p><i>Le Comité est appelé à apporter son concours avec l'aide et l'assistance des organes consultatifs (UICN, ICCROM, ICOMOS), afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en place par les Etats parties, de systèmes de suivi appropriés aux biens inscrits en faisant appel aux méthodes de conservation préventive ainsi qu'à la définition d'indicateurs clés.</i></p> |

Objectif IV - Promotion de la Convention et des Biens inscrits

Conclusions

La promotion de la Convention et des Biens inscrits :

1. nécessité des actions promotionnelles

- **activités éducatives** bien ciblées dans le cadre de politiques éducationnelles et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine national et mondial.
- **actions d'information et de renforcement de la sensibilisation du public** par l'intermédiaire :
 - + des mass média : radio-T.V.- journaux...
 - + de publications scientifiques et de vulgarisation, d'expositions, conférences, films...
 - + de structures d'accueil, d'information et de communication sur le site.

2. a besoin **d'acteurs et de promoteurs**

Outre les organismes officiels, la société civile et les populations en général ont un rôle à jouer.

Au vu des rapports périodiques de la Région arabe, rarement les actions de promotion et le rôle de la société n'ont atteint ni le niveau ni l'envergure qu'on est en droit d'en attendre.

Recommandations

En conséquence :

1. que le Comité du P.M. prenne des initiatives afin d'aider les Etats parties qui en éprouvent le besoin à élaborer des programmes de promotion du patrimoine en général et de la Convention et des Biens inscrits plus particulièrement (programmes éducationnels et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine mondial).

2. que les Etats parties encouragent la participation de la société civile (fondations, associations...) aux actions de promotion du Patrimoine national, de la Convention et des Biens inscrits sur la liste du P.M. afin qu'elles leur apportent l'aide et le soutien dont ils ont besoin en matière de sauvegarde et de mise en valeur des monuments et des sites. A cette fin les Organes Consultatifs (ICOMOS, UICN, ICCROM) et le Comité lui-même sont appelés à jouer un rôle efficace d'incitation, de conseil et le cas échéant de partenaires.

Objectif V - Formation et Coopération Internationale

Conclusions

Malgré l'existence actuellement de potentialités de formation dans la Région arabe elle-même et à l'étranger :

- formations de base de longue durée
- formations complémentaires et de recyclage de courte durée

Les rapports périodiques sans exception mettent l'accent sur des besoins croissants :

1. en formation dans les divers domaines :
 - techniciens de haut niveau de la restauration des monuments et des objets : structures en pierre, constructions en terre, en bois, décors en plâtre, mosaïques, céramiques..., conservateurs des monuments et des sites.
 - spécialistes de la gestion urbaine et de la gestion des sites en général.
 - techniciens des fouilles archéologiques, terrestres et sub-aquatiques.
 - informaticiens
 - juristes, archivistes, documentalistes...
2. en activités de recherches scientifiques plus intenses et plus poussées vers les études de conservation / mise en valeur et intégration des biens dans les domaines socio-économiques et culturels.
3. en coopération diversifiée dépassant le cadre strict des missions archéologiques pour atteindre celui de la conservation / restauration et mise en valeur des biens.

Recommandations

1. *le comité est invité à prêter une attention plus accentuée aux questions de formation et de renforcement de la coopération dans les domaines précis de la conservation / restauration / gestion et mise en valeur, qui constituent les préoccupations majeures des responsables des biens et dont dépendra, dans une large mesure, l'avenir des biens arabes inscrits sur la liste du P.M. La définition d'une stratégie globale pour la formation et le renforcement des compétences professionnelles, doit à cet égard, constituer un objectif prioritaire.*
2. *le comité et l'ICCROM auront certainement, dans ce cadre, un rôle à jouer auprès des Etats parties afin de les aider à la définition de stratégies nationales et /ou d'une stratégie régionale de formation et de promotion dans les domaines des sciences et des techniques ainsi que des métiers du patrimoine.*

Les conclusions et recommandations des objectifs ci-dessus, pourraient faire l'objet d'un plan d'action de long terme visant à améliorer les conditions de conservation du Patrimoine arabe, grâce à une meilleure intégration dans les processus de développement, plus précisément du développement durable.

Ce plan d'action est une suite logique pouvant être donnée aux rapports périodiques de manière générale. Il apparaît donc nécessaire de ne pas arrêter l'action et de répondre aux attentes des pays par une réponse cohérente et construite.

Ce plan d'action serait conçu comme une opération pilote devant être étoffée et poursuivie pour couvrir toutes les activités relatives aux autres régions du monde dans les années suivantes et sa réalisation incomberait au Centre du Patrimoine mondial dans le cadre de sa politique et de ses stratégies pour la prochaine décennie. Ce plan d'action pourrait comprendre comme action immédiate, de mettre en œuvre des fiches de mise à jour annuelles des données recueillies à partir des rapports périodiques ; ceci pouvant constituer la première étape du programme d'archivage de données et de documentation prévu dans le cadre des actions prioritaires ci-après.

La réalisation de ce plan d'action, pourrait s'échelonner sur une période allant de cinq à dix ans selon les disponibilités financières et humaines. Il y a lieu de dégager doré et déjà, quelques actions prioritaires réalisables à court terme, devant être mises en œuvre en coordination et coopération étroite avec les organes consultatifs, notamment l'ICOMOS et l'UICN :

- 1- Mandater le Centre du Patrimoine mondial afin qu'il mette sous étude le développement de ce plan d'action, en fonction des objectifs ci-dessus ainsi que le budget nécessaire à cette fin (y compris l'identification des partenaires et des ressources budgétaires et/ou extra-budgétaires). Enfin, le soumettre au Bureau devant se réunir en Juin 2001, qui pourrait avoir mandat de l'approuver et décider de ses modalités de mise en œuvre immédiate. Ce plan d'action pourrait notamment comprendre de :
 - définir et mettre en œuvre une stratégie globale pour **la Formation et le renforcement des compétences professionnelles** et ce en collaboration avec l'ICCROM.
 - concevoir et favoriser la mise en œuvre par les Etats parties de **programmes de promotion de la Convention et des Biens inscrits** (programmes éducationnels et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine).

Le budget nécessaire à l'étude de ce plan à soumettre au Bureau de juin 2001, est de 35.000 \$. Le Comité pourrait décider allouer ce montant dans le cadre de révisions ou réaffectations budgétaires, en fonction de la priorité qui pourrait être donnée à l'élaboration d'un tel plan.

- 2- créer au sein du Centre du Patrimoine mondial un **Service du Suivi** qui aura pour tâches :

- de maintenir le contact avec les Etats de la région Arabe (par la suite, des autres régions du monde), en vue de les informer des suites des rapports périodiques et de discuter avec eux des différentes options issues de cet exercice.
- de démarrer le processus des fiches de mises à jour annuelles des informations sur les sites ayant fait l'objet des rapports périodiques.
- d'organiser immédiatement au Centre du P.M., l'archivage méthodique de toute la documentation concernant les Biens et d'assister les Etats parties à mettre à jour leur propre documentation ainsi que les anciens dossiers d'inscription.
- d'assurer la mise en œuvre, en coordination étroite avec les organes consultatifs, du présent Plan d'action ou de tout autre programme adopté par le Comité et destiné à faire suite aux rapports périodiques de la Région arabe.

L'attention du Comité, à la lumière des présents rapports périodiques qui sont les premiers depuis la mise en œuvre, vingt ans auparavant, de la Convention du Patrimoine Mondial Naturel et Culturel, sera sans doute attirée sur **les carences et les difficultés de toutes sortes**, que les rédacteurs n'ont pas manqué de signaler en toute honnêteté et transparence. Ce qui est le cas pour un grand nombre de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Ceci démontre bien la **crédibilité de la majorité de ces rapports** mais ne peut empêcher de laisser planer quelques doutes légitimes ou pas sur les biens qui n'ont pas fait l'objet de rapports ou qui les ont envoyés très en retard (en Algérie : la Kasbah d'Alger, la Vallée du Mzab et le Tassili N'Ajjer, en Tunisie : la Médina de Sousse et le Lac Ichkeul, au Sultanat d'Oman : Bat -al khutm – al Ayn (3 sites pour une seule inscription) et en Mauritanie: le Banc d'Arguin). Il s'agit de sept sites sur les quarante quatre inscrits avant 1993.

Dans ces conditions, il va sans dire que dans l'avenir, la priorité devrait être donnée à **l'examen continu et attentif des situations qui prévalent dans les Biens qui sont déjà inscrits** et dont la précarité d'un bon nombre d'entre eux (de l'aveu même des rédacteurs de leurs rapports), ne fait aucun doute. Le Comité serait probablement amené à **réviser sa politique**, afin de tenir compte à la fois de la nécessité impérieuse d'intervenir en vue d'inciter à des corrections indispensables et pour répondre aux attentes des responsables de ces biens.

Une révision qui pourrait favoriser les programmes et budgets destinés à promouvoir une Formation mieux ciblée et plus diversifiée, une meilleure compréhension des conditions des Biens et de leurs besoins, une planification plus poussée, une meilleure intégration dans les politiques de développement régionales, une conservation préventive et de suivi plus efficaces et enfin une meilleure connaissance de la Convention et de ses effets induits. Pour ce faire, le Comité n'aurait probablement d'autres choix que d'inciter les Etats parties à **limiter de plus en plus le nombre déjà considérable de nouveaux biens** à inscrire, pour consacrer le plus clair des efforts et des moyens, à la préservation et à la mise en valeur des sites inscrits de longue date et qui réclament davantage de soins et d'attentions.